Veille presse - 21 - 30 septembre 2010

Dans la presse nationale, entre autres,

SOCIAL

- La retraite à 60 ans Comment elle est née Retour sur cette réforme (Le Monde Magazine du 22 septembre).
- Retraites : l'Unef lance « une campagne nationale afin d'amplifier la mobilisation des étudiants » (l'AEF du 27).
- Sécurité sociale : son plafond devrait être revalorisé de 2,1% en 2011, à 2945 euros par mois. Explications (l'AEF du 28).
- **Syndicats Représentativité** : le mandat de délégué syndical prend automatiquement fin au renouvellement des institutions représentatives du personnel (l'AEF du 27).
- Un syndicat non catégoriel n'est pas tenu de présenter des listes dans tous les collèges pour être représentatif (l'AEF du 28).

ÉDU

- Grand emprunt : l'appel à projets des initiatives d'excellence est en ligne sur le site de l'ANR. (l'AEF du 27).
- PRES « Normandie Université » : les statuts du futur EPCS sont au ministère pour validation(l'AEF du 27).
- L'université de Lorraine prépare une initiative d'excellence qui permettra d' »amplifier » sa structuration (Jean-Pierre Finance, président du PRES et de l'UHP) (l'AEF du 27).
- V. Pécresse « aura réparé, d'ici 2012, les dégâts de mai 68 » (Les Echos du 27).
- Selon Emmanuel Saint-James, président de SLR (Sauvons la recherche), elle « montre sa volonté d'inféoder l'université aux intérêts privés »(l'AEF du 27).
- Coopération universitaire Europe/Afrique: l'EUA publie un livre blanc qui recommande le renforcement des partenariats (l'AEF du 28).
- « Le mal des débutants » Par mesure d'économie, les nouveaux enseignants sont catapultés dans les classes sans y avoir été préparés. Payés 1500 euros par mois pour 15 à 18 heures de cours par semaine, ils rament (Le Nouvel Obs du 23-29 septembre).
- Les jeunes enseignants apprennent à gérer leurs classes grâce à des vidéos Le ministère devait présenter, le 27, d'autres formations, dont une à la « gestion de crise » (Le Monde du 28).
- Où va l'université? En pleine rentrée universitaire, débat entre la ministre et le sociologue Stéphane Beaud sur les performances et les échecs de l'enseignement supérieur (Le Nouvel Obs du 23-29).
- Universités : la vérité sur les taux d'échec Par Daniel Vitry, prof à Paris II (Les Echos du 30).
- Les jeunes diplômés de 2009 sont victimes de la crise (Les Echos du 29).
- L'enseignement catholique menace de fermer un millier d'établissements. La cause? La suppression des postes d'enseignants (Les Echos du 29).

STÉ - TIC

« Facebook : notre pire ami » - Enfer ou paradis? retour sur l'irrésistible ascension de son PDG,
 Mark Zuckerberg, alors que sortent deux films consacrés à ce réseau social qui fascine et dérange (Le Nouvel Obs du 23-29).



« LA RETRAITE DES MORTS » Colère lors d'une manifestation en 1971 : dans le monde ouvrier on meurt souvent avant d'avoir pu bénéficier de sa retraite. De 1910, date des premières retraites ouvrières, jusqu'en 1983, l'âge du départ à la retraite à taux plein est fixé à 65 ans.



UN SLOGAN DE MAI 68 Pendant une grève aux usines Citroën à Paris. Cette revendication ancienne de la gauche ne sera pas entièrement retenue. Les femmes n'obtiendront pas le droit de partir à la retraite à 55 ans.



LE PROGRAMME COMMUN signé en 1972 par le radical de gauche Robert Fabre, le communiste Georges Marchais et le socialiste François Mitterrand (ici en 1974) propose la retraite à 60 ans.

26 mars 1982 L'âge légal de la retraite est fixé à 60 ans par ordonnance. C'était une des 110 propositions du candidat socialiste François Mitterrand élu le 10 mai 1981.

COMMENT EST NÉE LA RETRAITE A 60 ANS

Sa remise en cause aujourd'hui indigne une majorité de Français. Mais, son annonce par le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy en 1982 n'a pas suscité l'enthousiasme que l'on pourrait imaginer. Retour sur une réforme sans fanfare.

MICHEL NOBLECOURT

oin de l'emballement festif qui avait accueilli, en 1936, les réformes sociales du Front populaire sur les congés payés et la semaine de 40 heures. l'instauration de la retraite à 60 a**ns** intervient dans un climat maussade. Politiquement, c'est déjà l'état de disgrâce, le désenchantement, pour François Mitterrand et le gouvernement de Pierre Mauroy qui comprend des ministres socialistes et communistes. A compter du 1er avril 1983, « l'assurance-vieillesse garantit une pension de retraite à l'assuré qui en demande la liquidation à partir de l'âge de 60 ans ». Ce même jour de 1983, le premier ministre recevra la CGT, la CFDT et la CFTC pour leur parler de l'application de son plan de rigueur...

La retraite à 60 ans est la dernière des grandes réformes sociales promises par Francois Mitterrand en 1981. Vieille revendication syndicale, elle apparaît comme une rescapée de l'état de grâce mais entre en vigueur à l'heure de l'austérité... Dans les 110 propositions du candidat socialiste à l'élection présidentielle, elle arborait le numéro 82 : «Le droit à la retraite à taux plein sera ouvert aux hommes à partir de 60 ans et aux femmes à partir de 55 ans. » Du copié-collé avec le programme commun de gouvernement, signé le 27 juin que le début d'une longue marche. 1972 par le Parti socialiste et le Parti communiste, qui proclamait : «L'âge d'ouverture des

hommes et à 55 ans pour les femmes, le droit au travail restant aaranti au-delà, Cette mesure est particulièrement urgente pour les travailleurs effectuant des tâches pénibles ou insalubres.»

Arrivée au pouvoir, la gauche oublie les femmes - on ne parle plus des 55 ans - et s'engage dans une course de lenteur. Pourtant, Pierre Mauroy veut aller vite. Il décide d'utiliser l'article 38 de la Constitution, en d'autres termes une loi d'habilitation qui lui permet de recourir, sur sept sujets bien identifiés comme prioritaires pour lutter contre le chô-

Un véritable droit au repos que les travailleurs sont fondés à revendiquer en contrepartie des services rendus à la collectivité.

Ordonnance du 26 mars 1982

mage, à des ordonnances le dispensant de tout débat parlementaire. Le 11 décembre 1981, l'Assemblée nationale entérine le projet de loi d'orientation sociale qui prévoit notamment l'abaissement à 60 ans de l'âge légal de départ à la retraite à taux plein. Mais ce n'est

Depuis l'ordonnance du 19 novembre 1945, l'âge de la retraite à taux plein, moyennant droits à la retraite sera ramené à 60 ans pour les 37,5 années de cotisations (150 trimestres),

est fixé à 65 ans. C'est le même âge qui avait été retenu par la loi du 5 avril 1910 qui avait institué les premières retraites ouvrières et paysannes. A l'époque, cet âge était supérieur à l'espérance de vie, ce qui conduisit la CGT à dénoncer la « retraite des morts ». Pour passer de 65 à 60 ans, Pierre Mauroy est confronté à une double difficulté. Il ne peut agir que sur la retraite de base du régime général de Sécurité sociale, qui accorde une pension égale à 50 % d'un salaire plafonné. Il faut donc que les régimes de retraite complémentaire, qui relèvent des seuls partenaires sociaux, accordent un complément de 20 % qui rendra la retraite avantageuse.

Or en 1981, le système des préretraites bat son plein. Dans le cadre de l'assurance-chômage, les syndicats et le patronat ont instauré une garantie de ressources qui assure aux partants, dès 60 ans et à la seule condition d'avoir été salarié pendant dix ans, un revenu à hauteur de 70 % des derniers salaires. Très coûteux, cet accord devait prendre fin le 31 mars 1983. Pierre Mauroy bénéficie du soutien de François Mitterrand mais le chef de l'Etat est économe en paroles sur le sujet. Lors de ses vœux du 31 décembre 1981, il fait juste allusion à « la retraite facultative à 60 ans ». Le premier ministre a surtout impérativement besoin du concours des partenaires sociaux.

Cette démarche aboutit à l'ordonnance du 26 mars 1982 qui, en douze articles, insmanquantes », la retraite à taux plein étant

garantie à 65 ans. Quand il prépare son ordonnance, Pierre Mauroy s'appuie sur sa ministre de la solidarité nationale, Nicole Questiaux, celle qui ne voulait pas être la « ministre des comptes ». et sur son directeur de cabinet, Robert Lion, qui, ancien délégué général de l'Union nationale des fédérations d'HLM, exercera cette fonction jusqu'au 28 mai 1982. Or, en mai 1980, Robert Lion avait présenté, au nom du groupe de prospective sur les personnes âgées du Commissariat général du Plan, un rapport détonant, intitulé « Vieillir demain », qui s'insurgeait contre toute idée de retraite couperet. « Dans l'immédiat, écrivait M. Lion, l'essentiel n'est ni d'abaisser l'âge de la retraite ni de

proposer des distractions aux personnes âgées ; l'essentiel est de regarder en face les phénomènes de négation et d'exclusion qui touchent aujourd'hui les populations âgées et de leur porter remède : il ne faut pas une "politique de la vieillesse" s'intéressant au sort des plus de 60 ans. Il faut – et c'est possible sur le long terme – changer les rythmes et le cours de la vie entière, partager autrement le travail et le temps, distribuer différemment les rôles entre les générations. »

Vous êtes prisonniers dans une terrible alternative: désespérer ceux qui ont cru en vous ou ignorer la réalité économique. Philippe Séguin, à l'Assemblée, en 1981

«La solution, martelait le futur directeur de cabinet de Pierre Mauroy, n'est pas de généraliser l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite... Une telle mesure, sacralisant un seuil d'âge, serait l'image de l'irréversible. » Robert Lion proposait d'accorder la retraite en fonction d'une durée d'activité, par exemple 40 ou 42 ans, ce qui permettrait aux ouvriers ayant travaillé dès l'âge de 16 ans de faire valoir leur droit au repos à 56 ans...

Robert Lion œuvra aux côtés de Pierre Mauroy pour la retraite à 60 ans. Mais son avertissement eut un double écho. Dans le rapport au président de la République introduisant l'ordonnance du 26 mars 1982, il est écrit que « le gouvernement n'entend pas renoncer à la recherche d'un système où l'ouverture des droits à la retraite serait davantage fondée sur la durée d'assurance, en particulier, pour les travailleurs et les travailleuses qui ont exercé les métiers les plus pénibles et qui ont effectué les carrières les plus longues ». Et, lors du débat sur le projet de loi d'orientation sociale, le 10 décembre 1981, Nicole Questiaux explique: « Nous pensons que, lorsque la démographie aura évolué, il sera possible de supprimer le butoir de l'âge et de tenir compte de la durée de carrière comme le demandent les organisations syndicales. »

Les syndicats, justement, font plus que cacher leur joie quand l'ordonnance du 26 mars 1982 est adoptée par le conseil des ministres. Ils s'inquiètent de la disparition de la garantie de ressources qui fait de la retraite à 60 ans une réforme non financée. La CGT d'Henri Krasucki parle de « réforme importante » mais juge que le montant de la retraite « reste le problème majeur qui doit être réglé dans de bonnes conditions ». Dans la même veine, la CFDT d'Edmond Maire se félicite d'« un progrès social très important » mais réclame « la

QUELLE VICTOIRE?

JEAN-JACQUES DUPEYROUX LE MONDE DU 12 FÉVRIER 1983

UN POINT DE VUE Le 4 février 1983, les partenaires sociaux se mettent enfin d'accord sur les régimes complémentaires débloquant le financement de la réforme Mauroy Cette fois 🐇 les syndicats crient victoire. Mais le professeur Jean-Jacques Dupeyroux, spécialiste de la securité sociale, s'interroge Pour quantité de salariés, une

étape positive vient d'être franchie. Mais il est permis d'être beaucoup plus attentif, beaucoup plus exigeant qu'on ne peut l'être à l'endroit de solutions exceptionnelles destinées à répondre à une situation économique elle-même exceptionnelle, M. de La Palice serait formel : un système d'assurance-vieillesse doit répondre aux grands problèmes soulevés par l'assurance-vieillesse.. Le plus grave, c'est certainement

de vie du manœuvre et celle du cadre supérieur, des écarts impressionnants. Et dans la foulée de cette contestation, on a pu calculer que les travailleurs les plus défavorisés, commençant de cotiser très jeunes et bénéficiant de leur retraite moins longtemps que d'autres, versaient un montant global de cotisation très supérieur au montant global de leurs prestations de vieillesse : donnant ainsi plus qu'ils ne reçoivent, ils sont volés, au profit de catégories beaucoup plus favorisées... Notre système de sécurité sociale regorge de ce genre de mystifications! Pour tenter de remédier à cette situation, une loi de 1975 avait iustement permis aux salariés ayant exercé des travaux pénibles de prendre une retraite anticipée, dès 60 ans, avec les mêmes droits que s'ils en avaient eu 65 : c'était la bonne direction. Au contraire, le système Questiaux [de 1982] consiste à aligner les droits de tous les salariés sur ceux ainsi reconnus aux plus défavorisés, qui cessent de constituer une

catégorie spécifique : la même option pour tous dès 60 ans ! L'égalité des droits ainsi rétablie et plaquée sur les inégalités de fait ne peut manquer de réaggraver les conséquences de ces dernières les plus défavorisés risquent fort d'être contraints de contribuer beaucoup plus qu'avant au financement des pensions servies aux plus favorisés !... Sans doute est-il permis d'espérer qu'en fait ces derniers useront moins tôt que les autres des possibilités que leur offre le nouveau système, préférant exercer plus longtemps leur activité professionnelle; sans doute aussi l'institution d'un « minimumpension » de 2 200 F par mois, en cas de carrière complète dans le régime général, pourra contribuer à un certain rééquilibrage. Mais ces deux données suffiront-elles à corriger les aberrations liées aux inégalités des espérances de vie ? Rien n'est moins sûr! La question, d'une extrême gravité, reste posée. Deuxième problème fondamental, celui, bien connu, du passage de la vie pleinement active à une vie

entièrement inactive. Tous les spécialistes, en France et partout ailleurs, ont amplement démontré que, indépendamment de la charge que peut représenter une armée de retraités pour la collectivité des salariés actifs, il faut éviter à tout prix les cassures radicales, et que, au lieu de précipiter d'un coup les intéressés dans le vide et l'indignité de l'oisiveté, il importe d'associer dans toute la mesure du possible allongement et allégement de la vie active, de promouvoir donc le principe d'une retraite progressive. A-t-on été découragé par l'échec des efforts entrepris dans cette direction dans le cadre des contrats de solidarité ? Force, en tout cas, est de constater que, dans le réaménagement de l'assurancevieillesse, on lui a tourné le dos ; force est de prendre acte d'une impuissance des partenaires sociaux, de la classe politique et sans doute du pays tout entier à appréhender le problème du vieillissement autrement qu'en termes de rejet et d'élimination. Alors, une victoire ? C'est selon...

LES RÉFORMES DU SYSTÈME DES RETRAITES

1945

de répartition.

plomb dans l'aile.

Les ordonnances de 1945 créent la

obligatoirement et qui couvre

l'assurance-vieillesse. Le système

des retraites est fondé sur le régime

création d'une nouvelle garantie de ressources »

pour « combler la différence entre le montant de

la retraite à 60 ans et ce qu'aurait perçu le

travailleur s'il avait bénéficié de la garantie de

ressources actuelle ». Sur un registre similaire,

Force ouvrière, dirigée par André Bergeron,

fait la fine bouche et « refuse la remise en ques-

tion du niveau des retraites ». La CFTC exprime

la même crainte tandis que la CGC, plus

critique, dénonce « l'aveuglement » du gouver-

nement et s'oppose à tout « alignement » du

régime de retraite complémentaire sur le

régime général. Quant au patronat, le CNPF

d'alors d'Yvon Gattaz, qualifie l'ordonnance

d'« improvisée, coûteuse et difficilement appli-

cable ». A peine sur les rails, la réforme a du

Du côté de l'opposition, très minoritaire à

POUR UNE RETRAITE À LA CARTE

Sécurité sociale : un organisme unique

auquel tous les salariés sont assujettis

1956

Création du Fonds

national de solidarité

pour pallier la faiblesse

alimenté par la vignette

des pensions, il sera

automobile.

1982 Ordonnance

fixant l'âge légal de la retraite à 60 ans à partir d'avril 1983.

Le temps de cotisation des fonctionnaires est progressivement porté à 40 ans. Les salariés avant commencé à 14 ou 15 ans peuvent partir à 56 ans.

2003

Le projet de loi adopté à l'Assemblée nationale prévoit de faire passer l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite de 60 à 62 ans et de 65 à 67 ans l'âge maximum de départ à la retraite.

2010



RIGUEUR La réforme de la retraite à 60 ans n'est pas encore instaurée que, le 23 mars 1983, Pierre Mauroy forme un troisième gouvernement pour mettre en œuvre une politique de rigueur.

l'Assemblée nationale, sa critique tourne au réquisitoire. Lors du débat sur le projet de loi d'orientation sociale, en décembre 1981, la droite dénonce à la fois la méthode des ordonnances et la condamnation de la garantie de ressources. « Vous faites fi du débat d'idées, s'exclame Jean Falala, député RPR de la Marne, non seulement avec votre opposition mais également avec les partenaires sociaux qui ont tous marqué leur opposition à l'égard de cette méthode autoritaire. » Philippe Séguin, député RPR des Vosges, et futur ministre des affaires sociales de 1986 à 1988, tonne : « Prisonniers de vos mythes, vous êtes enfermés dans une terrible alternative : désespérer ceux qui ont cru en vous, ou ignorer la réalité économique. Vous n'avez plus le choix qu'entre l'irrationnel et une certaine forme d'imposture. Je ne suis que médiocrement rassuré de vous voir choisir la deuxième voie. »

Dans une tribune publiée dans Le Monde du 27 mars 1982, l'ancien premier ministre Jacques Chaban-Delmas joue les Cassandre: « Par les coûts supplémentaires qui pèseront sur des régimes de retraite déjà en difficulté, le gouvernement prend le risque de compromettre gravement l'avenir, ce qui ne peut que conduire à une augmentation des cotisations ou à la diminution du montant des pensions, comme certains de nos voisins européens y ont été contraints. » Dans une autre opinion, dans Le Monde du 30 avril 1982, Emmanuel Aubert, député RPR des Alpes-Maritimes (décédé en 1995), plaide pour la retraite à la carte, estimant qu'il faudrait « prendre en considération avant toute chose la durée de l'activité plutôt que de s'arrêter au critère abrupt de l'âge ». A bons entendeurs...

l'horizon se dégage pour la retraite à 60 ans. Ce jour-là, les partenaires sociaux signent un accord qui met les retraites complémentaires au diapason du régime général sur la retraite à 60 ans. Il institue une Association pour la gestion de la structure financière (ASF) chargée d'assurer le surcoût, pour les régimes complémentaires Agirc et Arrco, des retraites versées à taux plein entre 60 et 65 ans. Cette garantie de retraite égale à 20 % du salaire moven de carrière - s'ajoutant aux 50 % du régime général - favorise les salariés les moins rémunérés. Si le futur retraité était smicard, sa pension sera égale à 80 % du salaire antérieur. S'il gagnait de 4 000 à 7 000 francs par mois, il touchera de 65 % à 70 % de son ancien salaire.

Cette fois, la CGT célèbre « une importante victoire de la classe ouvrière ». FO salue une « étape très importante » et la CFDT fait savoir qu'elle signe cet accord « avec beaucoup de ioie ». Le CNPF se déclare satisfait qu'aucune hausse de cotisations ne soit programmée - elle viendra plus tard - mais joue les rabatjoie en ironisant sur ceux qui font souffler des « trompettes triomphantes ». Quoi qu'il en soit, le résultat est là : la retraite à 60 ans est désormais financée et elle peut entrer en vigueur le 1er avril 1983 sans que ce soit une farce...

Vingt ans après, revenant sur cette réforme dans ses Mémoires (Plon, 2003), Pierre

Il faudra attendre le 4 février 1983 pour que Mauroy la célèbre avec discrétion - il consacre moins d'une page - et sobriété. Da la France de 1981, écrit-il, « la conditie ouvrière restait très pénible, par exemple da l'industrie sidérurgique du Nord, J'étais marq par la dure condition de certains ouvriers d hauts-fourneaux qui, chaque jour, devaient battre avec l'acier en fusion. C'était épuisant. partir de 40 ans, ils en paraissaient 60. (...) Cei représentation de la classe ouvrière ne venait p de Zola, mais bien de la réalité quotidienne q ie rencontrais dans ma région. Tous les bassi d'emploi étaient concernés par des travailleu qui avaient commencé à travailler très jeunes, bien qu'ils avaient largement payé leur retra avant d'atteindre l'âge de 65 ans à partir duqu ils étaient enfin libérés, sachant que leur dur de vie était à l'époque, en moyenne, de 63 ans ! Vous avez dit pénibilité ? 🖂

POUR EN SAVOIR PLUS

Le Petit Livre des retraites. A l'usage de ceux qui veulent les défendre, de Pierre-Yves Chanu et Jean-Christophe Le Duigou, Les Editions de l'Atelier, 2010, 156 p., 10 €.

Les Retraites en France et dans le monde. Nouvelles problématiques, de François Charpentier Economica, 2009, 533 p., 29 €. Préparer sa retraite pour les nuls, de Laurence de Percin, First Editions, 2009, 384 p. 22,90 €.

25 SEPTEMBRE 2010 - LE MONDE MAGAZINE ...

celui posé par les variations de lon-

professionnelles : entre l'espérance

gévité selon les catégories socio-

Dépêche n° 138038

Paris, Lundi 27 septembre 2010 18:21:12

Morgane Taquet

Ligne directe: 01 53 10 39 32

Domaine

Enseignement supérieur

Rubriqua

Actualité - Organisations étudiantes -

ge: Etudiants

Retraites : l'Unef lance « une campagne nationale afin d'amplifier la mobilisation des étudiants »

« Alors que s'ouvre le débat sur les retraites au Sénat, l'Unef lance une campagne nationale afin d'amplifier la mobilisation des étudiants et d'exprimer les inquiétudes et aspirations des jeunes dans ce débat de société majeur », lundi 27 septembre 2010. L'Unef appelle à manifester les 2 et 12 octobre prochains et appelle tous les étudiants à se réunir dès cette semaine en assemblées générales dans les universités.

« Alors que les jeunes galèrent déjà sur le marché du travail avec l'enchaînement des périodes de stages, d'intérim et les CDD, le report à 62 ans de l'âge légal de départ en retraite va accentuer le chômage des jeunes », dit l'Unef. Selon l'organisation étudiante, 74 % des 18-24 ans se déclarent désormais opposés au recul de l'âge légal de départ en retraite. Ainsi, l'Unef demande : - « La prise en compte des années d'études et de formation dans le calcul des retraites; - La validation des périodes d'inactivité forcée dans le calcul des retraites, et notamment des périodes de stages, d'insertion, d'emplois précaires et de chômage nonindemnisé qui conduisent les jeunes à accumuler des droits à retraite très incomplets ». « PRISE DE POSITION ESSENTIELLEMENT POLITIQUE » (MÉT) De son côté, le Mét regrette que « l'Unef tire une balle dans le pied des étudiants en se positionnant contre la réforme des retraites, pourtant indispensable pour préserver le système de retraites ». Le Mét dénonce une « prise de position essentiellement politique de la part de l'Unef ». L'organisation étudiante dénonce « l'irresponsabilité de l'Unef qui s'allie à des mouvements extrémistes tels que Sud Étudiant et la CNT pour organiser des AG qui n'ont de 'générales' que le nom et où le déni de démocratie est évident ».

Contacts:

- Unef, Vanessa Favaro, relations presse, 01 42 02 80 89, 06 87 44 91 07, presse@unef.fr ou vfavaro@unef.fr, www.unef.fr
- Mét (Le mouvement des étudiants), Rémi Martial, président, 06 50 38 43 06, remi.martial@mouvementdesetudiants.fr

AEF - Dépêche n° 138086

Paris, Mardi 28 septembre 2010 14:11:06

Christophe Boulay

Ligne directe: 01 53 10 09 70

Domaine

Ressources humaines

•

Rubrigua Actualité - Cotisations - Contributions

ge:

sociales - Rémunérations

URGENT. Le plafond de la Sécurité sociale devrait être revalorisé de 2,1 % en 2011, à 2 945 euros par mois

Le plafond de la Sécurité sociale devrait augmenter de 2,1 % en 2011 pour être porté à un montant annuel de « 35 340 euros » (contre 34 620 euros en 2010), selon les prévisions figurant dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale publié mardi 28 septembre 2010. Cette hausse de 2,1 % fait suite à un net ralentissement de l'évolution du plafond de la Sécurité sociale en 2010 (+0,9 %), celui-ci ayant augmenté de 3,1 % en 2009, de 3,4 % en 2008 et de 3,6 % en 2007.

Les cotisations dues dans la limite du plafond de la sécurité sociale devraient donc être calculées sur la base d'un plafond de 2 945 euros par mois pour les rémunérations versées du 1er janvier au 31 décembre 2011 (contre 2 885 euros par mois en 2010). Ces prévisions sont fondées sur les hypothèses macroéconomiques retenues pour le projet de loi de Finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui seront présentées dans le rapport économique, social et financier pour 2011. La masse salariale, dont l'évolution est déterminante pour les recettes de la sécurité sociale, a diminué en valeur de 1,3 % en 2009, « ce qui est sans précédent depuis la dernière guerre », souligne le rapport. Elle connaîtrait en 2010 et 2011 une reprise progressive (2 % en 2010 puis 2,9 % en 2011), sa progression restant toutefois en deçà de celle du PIB en valeur pour chacune des deux années compte tenu du décalage traditionnel de l'ajustement de l'emploi à la production. La hausse des prix hors tabac en moyenne annuelle serait de 1,5 % en 2010 et en 2011.

Dépêche n° 138025

Paris, Lundi 27 septembre 2010 18:17:34

Antoine Brault

Ligne directe: 01 53 10 39 35

Domaine

Ressources humaines

Rubriqua

Jurisprudence/Décision de justice -Syndicats - Délégués syndicaux - Droit

ge:

social

Représentativité : le mandat de délégué syndical prend automatiquement fin au renouvellement des institutions représentatives du personnel

« Le mandat de délégué syndical prenant fin lors du renouvellement des institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, la désignation, à l'issue de ces nouvelles élections, d'un délégué syndical, fait courir à compter de la date de cette désignation le délai prévu par l'article R. 2324-24 du code du travail [délai de forclusion de quinze jours de la contestation du mandat devant le tribunal d'instance], même si le salarié désigné exerçait déjà cette mission avant le nouveau scrutin », énonce la chambre sociale de la Cour de cassation dans un arrêt du 22 septembre 2010 qui sera mentionné dans le rapport annuel de la Cour.

Cet arrêt précise aussi qu'au niveau d'une UES (unité économique et sociale), « le seuil de 10 % fixé par l'article L. 2121-1 du code du travail se calcule en additionnant la totalité des suffrages obtenus lors des élections au sein des différentes entités composant l'UES ». Il ajoute « qu'il en résulte que le calcul de l'audience pour la désignation d'un délégué syndical au sein de l'UES tient compte de tous les suffrages ainsi obtenus par les syndicats affiliés à la même confédération syndicale ». L'arrêt est rendu à propos du renouvellement de la désignation par le Syndicat national de personnels sédentaires des compagnies de navigation et connexes CGT (SNPS-CGT) d'un délégué syndical central auprès de l'unité économique et sociale (UES) CMA-CGM, à la suite de l'organisation de nouvelles élections au sein de cette UES. Dans les quinze jours suivant la réception de la nouvelle désignation de ce salarié, qui représentait déjà la CGT avant ces dernières élections, la direction saisit le tribunal d'instance de Marseille (Bouches-du-Rhône) d'une demande d'annulation de la désignation, contestant la représentativité du syndicat SNPS-CGT au niveau de l'UES. Le tribunal fait droit aux demandes de l'employeur. **DÉLAI DE FORCLUSION** L'article R. 2324-24 du code du travail prévoit que le tribunal d'instance est saisi des contestations en matière d'élections au comité d'entreprise par voie de déclaration au greffe. « Lorsque la contestation porte sur la régularité de l'élection ou sur la désignation de représentants syndicaux, la déclaration n'est recevable que si elle est faite dans les quinze jours suivant cette élection ou cette désignation. » Le syndicat et son délégué se pourvoient en cassation contre le jugement du tribunal d'instance. Ils estiment que l'employeur aurait dû engager sa contestation dans les quinze jours suivant l'élection dont découle la désignation, qui ne serait qu'une confirmation, et non dans les guinze jours suivant

cette désignation. En effet, selon eux, le mandat de délégué syndical central ne prend pas fin automatiquement à l'élection et le délai de contestation doit donc partir de l'élection qui détermine l'atteinte ou non du seuil des 10 %. Ils considèrent par ailleurs que l'affiliation de syndicats CGT et Ugict-CGT (ingénieurs et cadres) à la même confédération nationale suffit pour leur permettre de cumuler les scores obtenus au sein de l'ensemble de l'UES, même sans avoir à préalablement manifesté leur volonté en ce sens. À propos de l'incidence de l'élection sur la fin du mandat syndical, la chambre sociale de la Cour de cassation confirme le jugement du tribunal d'instance. Le renouvellement des institutions représentatives du personnel met fin aux mandats des délégués syndicaux en cours. Ce qui n'interdit pas de désigner à nouveau la même personne lorsque les conditions de seuils électoraux sont satisfaites. La chambre sociale a déjà jugé que le mandat de représentant syndical au comité d'entreprise prend fin lors du renouvellement des membres de cette institution (Cass. soc. 10 mars 2010) (AEF n°128972). CALCUL DE L'AUDIENCE En revanche, la chambre sociale souligne que « les syndicats affiliés à la même confédération nationale ne peuvent désigner ensemble dans la même entreprise un nombre de délégués et représentants syndicaux supérieur à celui fixé par la loi ». Elle en déduit que « le calcul de l'audience pour la désignation d'un délégué syndical au sein de l'UES tient compte de tous les suffrages ainsi obtenus par les syndicats affiliés à la même confédération syndicale ». La chambre sociale censure donc le jugement sur ce point. Cass. Soc. 22 septembre 2010, B 09-60.435 / 1719, syndicat CGT, Jean-Luc V. c/ Sté CMA-CGM et autres, FS-P+B+R

AEF - Dépêche n° 138064

Paris, Mardi 28 septembre 2010 13:03:13

Antoine Brault

Ligne directe: 01 53 10 39 35

Domaine

Ressources humaines

Rubriqua

Jurisprudence/Décision de justice -Syndicats - Délégués syndicaux - Droit

ge:

social

Représentativité : un syndicat non catégoriel n'est pas tenu de présenter des listes dans tous les collèges pour être représentatif

Un syndicat ayant recueilli dans une entreprise ou un établissement au moins 10 % des voix au premier tour des élections tous collèges confondus et qui satisfait aux autres conditions de représentativité est représentatif, « peu important qu'il n'ait pas présenté de candidat dans chacun des collèges », décide la Cour de cassation dans un arrêt du 22 septembre 2010.

Cet arrêt est rendu à propos de l'organisation des élections au sein de l'association Fondation de l'Armée du Salut. Le syndicat FO présente une liste dans le collège « employés » et obtient plus de 10 % des voix, tous collèges confondus. Il désigne une de ses élues comme déléguée syndicale. L'employeur considère qu'un syndicat non catégoriel ne peut être reconnu comme représentatif, faute d'avoir présenté des candidats dans tous les collèges. Il saisit le tribunal d'instance de Paris 11e afin de contester cette désignation. Débouté, il se pourvoit en cassation. CRITÈRES DE REPRÉSENTATIVITÉ II fait valoir que « la représentativité d'un syndicat pour la désignation d'un délégué syndical dans l'établissement s'apprécie par rapport à l'ensemble du personnel de l'établissement et que pour pouvoir désigner un délégué syndical, un syndicat non catégoriel doit donc être représentatif dans l'ensemble des collèges ». selon l'employeur, « un syndicat non catégoriel qui n'a pas présenté de liste dans l'un des collèges électoraux au premier tour des élections des représentants du personnel au comité d'établissement ne peut, par suite, être regardé comme représentatif, quels que soient les suffrages qu'il a recueillis au premier tour dans le ou les autre(s) collège(s) ou au second tour des élections ». La chambre sociale de la Cour de cassation rejette le pourvoi aux motifs que, « selon l'article L. 2122-1 du code du travail, dans l'entreprise ou l'établissement, sont représentatives les organisations syndicales qui satisfont aux critères de l'article L. 2121-1 du code du travail et qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires du comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel, ou à défaut, des délégués du personnel, quel que soit le nombre de votants ». Il en résulte, selon la chambre sociale, « que satisfait à ce critère le syndicat qui a obtenu 10 % des voix au premier tour des élections tous collèges confondus, peu important qu'il n'ait pas présenté de candidat dans chacun des collèges ». Cass. Soc. 22 septembre 2010, P 10-10.678 / 1710, association Fondation de l'Armée du Salut c/ syndicat départemental de l'action sociale Force Ouvrière et autre, FS-P+B

AEF - Dépêche n° 138041

Paris, Lundi 27 septembre 2010 18:44:07

René-Luc Bénichou

Ligne directe: 01 53 10 09 61

Domaine

Enseignement supérieur

Rubrigua

Actualité - Politique de site - Financement

ge: - Budget - Gouvernement

URGENT. Grand emprunt : l'appel à projets des initiatives d'excellence

L'appel à projets des « idex » (initiatives d'excellence) du programme d'investissements d'avenir est mis en ligne sur le site de l'ANR lundi 27 septembre 2010, après la parution de la convention passée entre l'État et l'ANR au « Journal officiel » du 26 septembre 2010 (AEF n°137981). Cette action vise « à faire émerger sur le territoire français cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial ». Les projets sélectionnés percevront pendant une « période probatoire de quatre ans » les revenus d'une « dotation non consommable spécifique ». Ensuite, « si les conditions (...) sont remplies, la dotation de référence sera dévolue définitivement à l'initiative d'excellence ». Au total, une enveloppe de 7,7 milliards d'euros est prévue. La prochaine étape consiste pour les candidats à rendre leurs « pré-projets » avant le 17 décembre 2010 à 13 heures. Les premières initiatives d'excellence seront sélectionnées avant l'été 2011. Une seconde vague sera lancée début 2011.

Une initiative d'excellence assure « la promotion et le développement d'un périmètre d'excellence et impulse autour de lui une dynamique de structuration de site par la mise en oeuvre d'actions de recherche et de formation innovantes dans le cadre d'une gouvernance rénovée et performante », explique l'appel à projets. Les « idex » sont portées par des « regroupements » qui peuvent être « préexistants » – soit des « établissements fusionnés », soit des « PRES (EPCS ou FCS) » - ou « constitués pour l'occasion ». L'appel à projets souligne que le « porteur » de projet « ne se confond pas avec le périmètre d'excellence défini dans la candidature ». Il est important que ce « périmètre d'excellence » comprenne ou s'articule avec les autres actions présentées au « grand emprunt » (labex, equipex, IHU, santébiotech. IEED, Satt. Carnot). **PARTIR** D'UN **EXISTANT** CARACTÉRISÉ IRT, L'EXCELLENCE Les initiatives d'excellence doivent partir d'un « existant » caractérisé par son « excellence en matière de recherche et leur capacité à augmenter leur compétitivité en termes de production scientifique ». Elles disposent d'une « excellence en matière de formation, d'ouverture internationale des formations et d'insertion professionnelle ». Elles bénéficient d'un « ancrage territorial » et peuvent se prévaloir de « l'intensité de leurs partenariats avec le monde économique, social et culturel ». Elles ont une « visibilité internationale » et ont déjà travaillé à « la qualité de leur gouvernance ». Leur projet « devra définir son niveau d'ambition dans la compétition mondiale et préciser, notamment, à quels campus internationaux il souhaite se comparer ». L'appel à projets ajoute qu'il aura à « faire la preuve d'une volonté forte de

transformation, qui devra se traduire par une progression significative et des innovations » sur chacune des caractéristiques de départ. LES FINANCEMENTS DES « IDEX » ET DES « LABEX » NE SONT PAS CUMULABLES Les financements apportés aux initiatives d'excellence « peuvent être cumulés avec ceux d'autres actions des investissements d'avenir », à l'exception toutefois de ceux prévus pour les laboratoires d'excellence. C'est ainsi qu' « un laboratoire d'excellence relevant d'une initiative d'excellence reçoit le soutien qui lui a été accordé dans le cadre du dispositif d'allocation propre à l'initiative, une fois celle-ci désignée ». Parce que l'action « apporte un financement exceptionnel par son ampleur et ses modalités », chaque projet « devra décrire avec le maximum de précisions comment ses promoteurs entendent utiliser les financements ». Le document indique qu' « une grande liberté de proposition est laissée aux projets quant aux types de dépenses envisageables », mais que l'État attend « un effet de forte concentration sur le périmètre d'excellence et sa dynamique de développement ». L'appel à projets ajoute que « la période probatoire de quatre ans est précisément destinée à s'assurer du respect de ces engagements ». ÉVALUATION EN DEUX PHASES L'évaluation des dossiers. confiée à un « jury international » se fait en « deux phases ». La première concerne la « présélection d'un certain nombre de pré-projets ». Après validation par le CGI, les projets ainsi présélectionnés « seront autorisés à déposer des dossiers définitifs de candidature ». Le jury auditionnera les porteurs de projets durant cette deuxième phase. La sélection finale suit le processus suivant: « sur la base des recommandations du jury qui seront rendues publiques, le comité de pilotage (...) propose au CGI la désignation des bénéficiaires et les montants correspondants », puis « le Premier ministre, après avis du CGI, arrête la liste des bénéficiaires et les montants accordés ». Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention entre l'ANR, l'État et le porteur de l'initiative d'excellence. « Cette convention précisera, en contrepartie des financements attribués, les engagements que l'idex aura souscrits » et « fixera les objectifs à atteindre au terme de la période probatoire de guatre ans ». Une évaluation interviendra au terme de la période probatoire, qui « conditionnera le versement d'une dotation non consommable et définitive à l'initiative d'excellence ». Au cas où l'évaluation ne serait pas favorable, « la phase probatoire pourra être reconduite ou l'initiative d'excellence pourra être interrompue ».

Contact: ANR, Aline Tournier, Attachée de presse, 01 78 09 80 78,

aline.tournier@agencerecherche.fr

Dépêche n° 138031

Paris, Lundi 27 septembre 2010 17:48:31

Fabien Claire

Ligne directe: 02 35 97 82 26

Domaine

Enseignement supérieur

Rubrigua

ge:

Actualité - Université - Ecoles d'ingénieurs - Politique de site

PRES « Normandie Université » : les statuts du futur EPCS sont au ministère de l'Enseignement supérieur pour validation

Le futur PRES interrégional « Normandie Université » pourrait voir le jour avant la fin d'année 2010, selon les informations recueillies par AEF en marge de la conférence de rentrée de Marie-Danièle Campion, rectrice de l'académie de Rouen, organisée vendredi 24 septembre 2010. « Normandie Université » réunira les universités de Caen, Rouen, Le Havre et les écoles d'ingénieurs Insa de Rouen et l'Ensicaen, ces deux établissements étant actuellement engagés dans un processus de fusion pour donner naissance à l'Insa Normandie en 2011 (AEF n°121000). « Je constate que nous avons aujourd'hui une volonté de construction commune et une stratégie partagée entre les fondateurs du futur PRES », relève Marie-Danièle Campion. Les statuts du futur EPCS, la forme juridique choisie pour le PRES, et le projet de convention constitutive ont été transmis au service juridique du ministère de l'Enseignement supérieur à la mi-septembre.

« Nous avons beaucoup travaillé sur le projet des statuts et nous sommes aujourd'hui dans l'attente de leur approbation », confirment Camille Galap et Cafer Özkul, les présidents des universités du Havre et de Rouen, deux des trois universités fondatrices du futur PRES. Le groupe de travail inter-établissement constitué pour la création du PRES a débuté ses travaux sur les statuts le 11 décembre 2009. SIÈGE TOURNANT Les membres fondateurs sont parvenus à un accord sur le fonctionnement et la future gouvernance du PRES. « Normandie Université » devrait comporter trois services fonctionnels, répartis dans les villes de Caen, Rouen et Le Havre. La présidence du PRES devrait être tournante, tout comme le siège du PRES: à Caen lorsque la présidence sera occupée par une président haut-normand et à Rouen ou au Havre lorsque la présidence sera occupée par un élu bas-normand. « Au delà des seules questions liée à la localisation des instances, la constitution du PRES renvoie à des enjeux majeurs pour les territoires », estime la rectrice de l'académie de Rouen. « Ce qui compte c'est d'abord l'existence d'une volonté commune de porter les dossiers et de travailler sur l'attractivité de nos formations, de nos masters, de nos doctorats, à l'attractivité internationale et à la valorisation de notre recherche et à la qualité de la vie étudiante ». COLLABORATION DÉJÀ EFFECTIVE CHEZ LES CHERCHEURS Pour Marie-Danièle Campion, le délai nécessaire à la rédaction des statuts et à la mise en place des instances « n'a pas

empêché sur le terrain une collaboration étroite entre les équipes de recherche ». Elle poursuit :

« Ces collaborations en marche entre les laboratoires sont apparues notamment lors d'une réunion à laquelle je participais récemment pour préparer les projets présentés par notre académie dans le cadre du grand emprunt ». Pour sa part Michel Ledoux, directeur régional à la recherche et la technologie, souligne « l'importance de ces collaborations entre universités et des synergies ainsi dégagées qui sont aussi un des effets des appels à projets du grand emprunt ». **GRANDS AXES DE RECHERCHE** En matière de recherche, les fondateurs du futur PRES ont prévu d'organiser leur collaboration autour de trois axes, en lien avec les pôles de compétitivité : la logistique maritime et portuaire, les énergies et matériaux et l'axe chimie biologie santé. Ces trois grands thèmes de recherche sont également ceux retenus par l'académie de Rouen pour les projets de recherche présentés en réponse aux appels à projets du grand emprunt.

Contact: Académie de Rouen, Carole Fournier, responsable de la communication, 02 32 08 90 89, comm@ac-rouen.fr

Dépêche n° 138092

Metz, Mardi 28 septembre 2010 14:50:16

Pascaline Marion

Ligne directe: 06 86 95 44 73

Domaine

Enseignement supérieur

Rubriqua Actualité - Université - Ecoles ge : d'ingénieurs - Politique de site

L'Université de Lorraine prépare une initiative d'excellence qui permettra d' « amplifier » sa structuration (Jean-Pierre Finance)

« Le système englobant [de l'initiative d'excellence] nous intéresse, en tant que future Université de Lorraine, en ce qu'il permettra d'accompagner, d'amplifier, de donner une consistance supplémentaire au travail de structuration accompli via l'UdL, qui sera la première université régionale de France. » C'est ce qu'annonce Jean-Pierre Finance, président du PRES de l'Université de Lorraine et de l'UHP, lors de la conférence de presse de rentrée tenue lundi 27 septembre 2010 à Nancy avec les présidents des trois autres universités de Lorraine (Nancy-II, INPL et UPV-M). Les présidents des quatre établissements ont indiqué sur quels volets relatifs aux « investissements d'avenir » ils s'engagent en commun (AEF n°138085), parallèlement à deux autres chantiers d'envergure : « le passage du stade de l'hypothèse au mode projet pour la création de l'Université de Lorraine » (à créer d'ici à janvier 2012), et « la préparation du prochain contrat quadriennal 2013-2016 » dès le printemps prochain.

Concernant l'initiative d'excellence, « nous nous rassemblerons en particulier autour du concept d'ingénierie », indique Jean-Pierre Finance. « Ce terme n'est pas à considérer uniquement à l'aune de nos écoles d'ingénieurs, mais comme une démarche intellectuelle transversale qui touche aussi l'économie, le droit, la gestion, les sciences et la santé. Nous avons encore à construire des objets [...], avec l'idée d'un continuum allant des sciences à leurs applications, plus globalement des connaissances à leurs applications. » Et d'interroger : « pourquoi ne pourrions-nous pas nous fixer comme défi qu'à l'horizon des 10 ou 20 prochaines années, la Lorraine devienne un des 5 -10 grands sites de référence en matière d'ingénierie à l'échelle européenne?». Si les universités lorraines réussissent dans cette candidature, elles pourraient bénéficier d'un montant annuel « de 30 à 40 millions d'euros » (issus des intérêts de l'enveloppe globale de 7,7 milliards d'euros pour une dizaine de lauréats). « En juin dernier », précisent les services du PRES, « un cadrage politique a été établi [au niveau du PRES], afin que l'ensemble des réponses soient en cohérence avec l'initiative d'excellence ». Le comité de pilotage réunit les quatre universités, les quatre EPST (Inra, Inria, Inserm et CNRS) et le CHU de Nancy. FUSION: UN CALENDRIER EN TROIS PHASES S'agissant de la fusion, prévue au 1er janvier 2012, « le calendrier serré se déclinera en trois phases », indique François Le Poultier, président de l'université Nancy-II: « jusqu'à décembre, nous travaillons sur le projet de décret, en relation avec le ministère, pour parvenir à voter en CA les statuts de l'UdL en décembre 2010, sachant qu'il faut déjà avoir fait adopter les points de structuration par l'ensemble des CA [celui de l'UPV-M manquant encore, (AEF n°138035)]. De janvier 2011 à juillet 2011, il nous faut saisir le

ministre du Budget, présenter le dossier au Cneser et le faire examiner par le Conseil d'État. en espérant que le décret portant création de l'UdL puisse être prononcé en juillet ». Durant une dernière phase (septembre à décembre 2011), un administrateur provisoire et un CA provisoire seront désignés et plancheront sur le budget 2011 et la mise en place des instances de la future université. Au moment où les présidents attendent l'aval du CA de Metz pour poursuivre le processus, François Le Poultier tient à rappeler les « raisons de la fusion ». « En dix ans de convergences de nos universités, l'enseignement supérieur et la recherche en Lorraine ont beaucoup gagné, sur les plans quantitatif et qualitatif. L'enjeu est pour nous le suivant : voulons-nous édifier un pôle de recherche et d'enseignement consistant entre Paris et Strasbourg sur l'axe ouest-est, et entre Lille et Lyon sur l'axe nordsud. Enfin, nos universités n'ont-elles pas une responsabilité particulière, envers la région dans laquelle nous sommes implantées ? ». OPÉRATION CAMPUS: SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE EN DÉCEMBRE Quant à l'opération campus, elle « peut déjà être considérée comme l'une de nos premières grandes réussites à quatre », souligne Luc Johann, président de l'UPV-M. « La convention partenariale de site sera bientôt présentée devant les instances délibératives des collectivités territoriales; nous envisageons sa signature au mois de décembre », annonce-t-il. Des études préliminaires sont actuellement menées sur chacun des cinq grands axes suivants : - la stucturation du pôle biologie-santé sur le campus de Brabois (Nancy-Vandoeuvre): avec notamment le déplacement de la faculté de pharmacie, la rationalisation des infrastructures en lien avec le CHU, la construction d'une maison de l'étudiant, la restructuration-extension du restaurant universitaire ; - la reconstruction de l'UFR MIM (mathématiques, informatique, mécanique) au Technopôle de Metz, où seront regroupées les sciences dures ; - la création de l'Institut des sciences de l'homme et de la société, sur le campus historique messin du Saulcy (centreville) ; - la structuration du pôle de gestion-management au centre-ville de Nancy : création d'un espace de recherche, restructuration du PLG (Pôle Iorrain de gestion), etc. l'amélioration des conditions de vie étudiante : « avec à Nancy, la réhabilitation de bâtiments et résidences universitaires [Boudonville et Placieux], ainsi que d'une piscine, et à Metz, l'extension du restaurant universitaire du Technopôle et la réalisation de 150 chambres ». Le coût de l'ensemble des opérations visées s'élève à environ 160 millions d'euros : « l'engagement de l'État, annoncé à hauteur de 88 millions d'euros, portera sur les opérations réalisées dans le cadre de partenariat public-privé, dont font partie les deux premiers projets par exemple », indique Jean-Luc Blin-Lacroix, vice-président patrimoine immobilier de l'UHP chargé du dossier « campus ».

Contact : PRES de l'université de Lorraine, Séverine Quignard et François Peillier, chargés de communication, 03 54 50 54 54, presse@univ-lorraine.fr

La ministre de l'Enseignement revient sur la recomposition du paysage universitaire, à l'occasion de la publication ce matin, dans le cadre du grand emprunt, de l'appel à projets sur les pôles à vocation mondiale, très attendu.

La rentrée universitaire s'est plutôt passée dans le calme mais l'opinion a parfois du mal à voir clair dans toutes vos réformes : la loi sur l'autonomie, l'opération campus, les investissements d'avenir... Où en

êtes-vous et quelle est leur

cohérence? C'est très simple! L'étape numéro un, cela a été, en 2007, la loi sur l'autonomie. Son objectif a été de faire sauter les barrières et de libérer les initiatives pour le plus grand bénéfice des étudiants. Les universités peuvent maintenant gérer leurs ressources humaines, recruter des professeurs étrangers. Nous avons ouvert les conseils d'administration, permis la prime au mérite pour les enseignants et les chercheurs... En janvier 2011, 75 universités sur 83 seront passées à l'autonomie. Les premiers pas des universités autonomes ont rassuré et lancé le mouvement en levant les craintes qui pendant tant d'années ont empêché toute réforme. La seconde étape, c'est le démarrage en 2008 de l'opération campus.

Sur l'immobilier, justement, où en est-on?

Avec un tiers de locaux vétustes, il nous fallait un grand plan de rénovation pour mettre enfin nos campus aux standards internationaux.

Nous en avons fait un outil pour à la clef une dotation de supérieur et de la Recherche redessiner le paysage universitaire en favorisant les regroupements. Aujourd'hui, grâce aux 5 milliards de l'opération, douze campus sont en train d'émerger, dont Saclay, auquel le président de la République a donné vendredi le coup d'envoi [lire page 5, NDLR].

Nous passons maintenant à la troisième étape avec les investissements d'avenir, financés par le grand emprunt : 22 milliards pour des universités, des laboratoires, des équipements... Au total, avec ces trois chantiers, l'université française se décomplexe, d'abord vis-à-vis des grandes écoles : des cursus communs et des doubles diplômes se développent. La cloison entre les deux systèmes tombe, au bénéfice des étudiants. Ensuite, vis-à-vis du monde économique grâce aux fondations et aux partenariats entre recherche publique et privée. Et, enfin, en levant le tabou de l'insertion professionnelle avec la prochaine publication des taux d'insertion en master en novembre. C'est l'autonomie qui a permis de déclencher la révolution culturelle de l'université française.

D'ici à 2012, j'aurai, je l'espère, réparé les dégâts de Mai 1968, qui avait cassé l'université. Pas seulement au sens propre en éclatant les disciplines dans des établissements séparés, mais aussi en instaurant une gouvernance illisible et en refusant la professionnalisation.

Concrètement, vous lancez aujourd'hui le très attendu appel à projets pour la dizaine d'« initiatives d'excellence », ces pôles à vocation mondiale, avec

7,7 milliards d'euros. Quels seront les critères ?

Il faut d'abord rappeler qu'il y aura une dizaine de lauréats, capables de rivaliser avec les grands campus mondiaux comme Princeton, Harvard, Cambridge, etc. Ils toucheront les intérêts d'une dotation non consomptible de 700 millions à 1 milliard d'euros, pour une période de quatre ans. Ils pourront aussi recevoir cette dotation de manière définitive à l'issue de cette période probatoire si l'évaluation est positive.

Pour les critères, il y en a trois qui seront arbitrés par un jury international à partir du printemps. Le ministère ne fera pas partie du jury mais accompagnera les projets. In fine, c'est le jury et le Commissariat général à l'investissement qui sélectionneront. Le premier critère est l'excellence de la formation et de la recherche. Cela veut dire que les étudiants devront être au contact des méthodes, des technologies et des résultats de la recherche la plus avancée, en doctorat mais aussi en master.

Les partenariats public-privé sont le deuxième critère, avec, par exemple, des laboratoires communs entreprises et universités, des chaires financées par les entreprises ou des sociétés de valorisation de la recherche dans les pôles d'enseignement supérieur. C'est crucial car, aujourd'hui, nous sommes un grand pays de sciences, mais pas encore d'innovation. Nous ne déposons pas assez de brevets au regard de la qualité de notre production scientifique et, pire, nous ne les faisons pas assez vivre sous forme de création de **INTERVIEW VALÉRIE PÉCRESSE**

> MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

« Je fais la réforme de l'université avec les universitaires, et ils sont majoritairement de gauche...»

start-up ou de transfert de technologie à l'industrie.

Quel sera le dernier critère ? Les candidats devront bâtir une gouvernance efficace, en fonction des projets, des acteurs et des territoires. Je pense, par exemple, que les personnalités extérieures devront avoir une plus grande place.

Vos critères n'impliquent-ils pas une sélection à l'entrée de l'université?

Elles le font déjà pour certains cursus. Mais l'objectif du projet, c'est effectivement d'avoir de nouvelles formations, professionnalisantes, universitaires ou mixtes avec les grandes écoles, appuyées sur des travaux de recherche de pointe.

Un autre appel à projets du grand emprunt, pour les équipements cette fois, vient, lui, de se terminer. Quels en sont les premiers retours?

Nous avons récolté 333 dossiers, La moitié dans l'ingénierie et 10 % dans les sciences humaines et sociales. Nous avons par exemple reçu des demandes de cryomicroscopes électroniques, qui sont sept fois plus nombreux en Allemagne... İl y a aussi à Caen un projet original sur le traitement du cancer par irradiation d'hadrons.

N'êtes-vous pas avec ces opérations en train de créer une université à deux vitesses ? Les investissements d'avenir

auront un effet d'entraînement sur toutes les universités. Ils les mettront en réseau pour ne pas laisser sur le côté les plus petites. Nous avons réussi in extremis à retenir un chercheur exceptionnel de classe mondiale sur les batteries électriques, Jean-Marie Tarascon, en partance pour les Etats-Unis, en lui montrant que son laboratoire d'Amiens pourrait être labellisé.

Vous êtes là depuis 2007, mais vos réformes n'ont pour l'instant pas fait remonter la France dans les classements internationaux.

Quand prévoyez-vous une amélioration?

Je fais tout pour que nos résultats s'améliorent dans les classements 2011. Pour l'instant, on ne voit pas l'effet des réformes parce qu'une bonne partie des universités ne renseignent pas suffisamment les classements. Pour le classement de Shanghai, toutes les données ne sont pas prises en compte puisque le CNRS et l'Inserm refusaient jusqu'à présent que les publications de leurs chercheurs des unités mixtes universités-organismes de recherche soient retenues. C'est absurde. Cela doit changer.

A votre avis, si elle reprend le pouvoir en 2012, la gauche reviendra-t-elle sur certains points de la réforme ?

Elle ne reviendra sur rien. Je fais la réforme de l'université avec les universitaires et ils sont majoritairement de gauche... Je crois qu'ils attendaient cette réforme. Aujourd'hui, le système des appels à projets du grand emprunt fait avancer les choses. Le président de la République a non seulement décidé de faire la réforme, mais aussi d'y mettre les moyens et d'en finir avec une honte française qui était le sous-financement de l'université.

Etes-vous candidate à votre propre succession? J'irai où je suis utile, il me reste beaucoup à faire ici. PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE FICEK ET DOMINIQUE SEUX

Repères sur l'autonomie des universités sur lesechos.fr/dossier

AEF - Dépêche n° 138024

Paris, Lundi 27 septembre 2010 18:12:28

René-Luc Bénichou

Ligne directe: 01 53 10 09 61

Domaine

Enseignement supérieur

Rubrigua

Actualité - Université - Organisations

ge: syndicales - Gouvernement

Valérie Pécresse « montre sa volonté d'inféoder l'université aux intérêts privés » (Emmanuel Saint-James, SLR)

En annonçant que « les fonds du grand emprunt seront accordés prioritairement aux universités se dotant 'd'une gouvernance efficace [... où] les personnalités extérieures devront avoir une plus grande place' », Valérie Pécresse « montre sa volonté d'inféoder l'université aux intérêts privés, seuls capables d'être 'efficaces' selon ses dires ». C'est ce qu'écrit dans un communiqué Emmanuel Saint-James, président de SLR (Sauvons la recherche), lundi 27 septembre 2010, en réaction à l'interview accordée le même jour par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au quotidien économique « Les Échos » (AEF n°137992).

« La ministre affirme qu'elle 'répare les dégâts de mai 1968' », poursuit Emmanuel Saint-James. « Sauvons la recherche remercie la ministre d'avouer ainsi que ses réformes ne sont pas tournées vers l'avenir mais vers le passé. » Selon lui, la loi LRU « a restauré de fait le pouvoir absolu des défunts doyens, en octroyant aux présidents d'université des privilèges exorbitants au détriment des instances collégiales moins suiettes la courtisanerie ». AFFIRMATION « MENSONGÈRE » Par ailleurs, le président de SLR qualifie de « mensongère » l'affirmation de la ministre, selon laquelle « le CNRS et l'Inserm refusaient jusqu'à présent que les publications de leurs chercheurs des unités mixtes universitésorganismes de recherche soient retenues » dans le classement de Shanghai (AEF n°123688). Emmanuel Saint-James juge que le propos de la ministre « témoigne de sa volonté de créer des tensions » entre les universités et les organismes, « au lieu d'améliorer leur synergie ». « Sauvons la rercherche réaffirme que la politique du gouvernement, fondée sur le mépris du service public et sur le refus de l'indépendance de ses agents, détruit inexorablement le potentiel scientifique de notre pays », conclut son président.

Contact: SLR, Bérangère Dupont, chargée de communication, contact@sauvonslarecherche.fr

AEF - Dépêche n° 138074

Paris, Mardi 28 septembre 2010 12:41:37

Caroline Franc

Ligne directe: 01 53 10 09 75

Domaine

Enseignement supérieur

Rubriqua

Actualité - Associations - Conférences -

ge:

International - Université

Coopération universitaire entre l'Europe et l'Afrique : l'EUA publie un livre blanc qui recommande le renforcement des partenariats

« L'Europe et l'Afrique ont besoin l'une de l'autre. Dans un monde toujours plus interdépendant et interconnecté, l'Afrique et l'Europe doivent travailler ensemble pour relever des défis communs — changement climatique, développement durable, questions énergétiques, sécuritaires et migratoires. Une façon stratégique d'aborder ces problématiques passe par l'enseignement supérieur. » C'est l'une des conclusions du livre blanc sur « la coopération universitaire pour le développement entre l'Afrique et l'Europe » rendu public mardi 28 septembre 2010 par l'EUA. « La nature globale de ces défis, ainsi que la demande croissante pour l'enseignement supérieur dans un environnement toujours plus concurrentiel font de la coopération internationale un élément essentiel à la fois pour les systèmes et les établissements d'enseignement supérieur », ajoute l'EUA.

Ce livre blanc constitue le bilan du projet intitulé « Accès à la réussite - Pour renforcer la confiance et les échanges entre l'Europe et l'Afrique », financé par le programme Erasmus Mundus et mis en oeuvre par un consortium international composé d'organisations de l'enseignement supérieur en Afrique et en Europe. « Les conclusions et recommandations s'adressent à plusieurs groupes de protagonistes en ce domaine, de différents types mais connectés entre eux », précise l'EUA: les universités et les associations d'universités, les décideurs politiques en Afrique et en Europe, les agences de coopération au développement et les organisations politiques au niveau régional, telles que l'Union européenne et l'Union africaine. Des enquêtes interrégionales sur l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants ainsi que du personnel ont formé le point de départ de ce projet, indique également l'EUA. Ces deux sujets, explique l'association sont, en effet, « centraux pour les universités des deux continents, même s'ils y sont abordés de façon différente ». Une série d'ateliers et de groupes de réflexion ont ensuite examiné « le besoin sous-jacent d'accroître la capacité de l'enseignement supérieur et reconsidéré la coopération universitaire inter- et intra-régionale, ainsi que la mobilité académique, comme moyens de remédier à besoin ». Voici les principales recommandations blanc. PARTENARIATS. « Au travers d'exemples révélateurs, le projet a pu confirmer que les partenariats universitaires sont des instruments stratégiques contribuant au développement des capacités des universités africaines. » « S'ils sont soutenus par des structures efficaces et durables, ces partenariats peuvent créer de réelles capacités d'enseignement et de recherche, transformant les universités en véritables moteurs de l'économie et du transfert de connaissances », souligne le livre blanc. Afin de mettre en place des partenariats durables et réussis, « les autorités publiques et les agences de coopération au

développement devraient concevoir les programmes de partenariat en consultation avec les parties concernées à la fois en Afrique et en Europe ». Le fait que ces partenariats créent des ponts entre coopération au développement, renforcement des capacités institutionnelles, recherche et enseignement, ne devrait par ailleurs « pas être considéré comme un obstacle, mais devrait au contraire motiver l'attribution de financements publics ». RÉDUIRE LE TAUX D'ABANDON. L'étude du projet sur l'accès et l'abandon universitaire en Europe et en Afrique a démontré que, alors qu'élargir la participation (en améliorant l'accès à l'université de différentes populations étudiantes) « est un défi de plus en plus pressant pour les universités en Europe, leurs consoeurs africaines peinent à satisfaire la demande étudiante (et donc à augmenter le taux de participation) et en particulier à accroître le nombre global d'étudiants et à améliorer leur taux de réussite ». « En Afrique, ce sont les femmes et les personnes issues de milieux défavorisés ou isolés qui ont le plus de difficultés à accéder à l'enseignement supérieur », note le livre blanc. La plupart des universités africaines participant à l'étude mentionnent le défaut de politiques gouvernementales institutionnelles, le manque de soutiens financiers et d'infrastructures comme les principaux obstacles rendant plus difficile la résolution de ce problème. « De manière générale, la coopération et les échanges internationaux se révèlent être un moyen d'informer et de guider le développement de politiques au niveau institutionnel, national et régional sur ce sujet complexe », estiment les auteurs du livre blanc. MOBILITÉ. « Il a été constaté que des programmes de partenariats à long terme constituent un cadre fiable pour l'organisation mobilité interuniversitaire réfléchie, porteuse de bénéfices individuels institutionnels », indiquent les auteurs du livre blanc. En termes d'avantages institutionnels, les bonnes pratiques citées « comportent la constitution de programmes communs, le codéveloppement de programmes de recherche et autres projets ». Enfin, « la mobilité des étudiants et du personnel européen vers l'Afrique apparaît comme une voie sous-exploitée, méritant une attention particulière dans la discussion au sujet de la mondialisation et la nécessité pour l'enseignement supérieur de faire face aux défis globaux. « Ce type d'échanges universitaires encouragerait la réciprocité entre les deux régions et apporterait bénéfices académiques sociétaux considérables ». des et blanc. COLLABORATION SCIENTIFIQUE. « La collaboration scientifique est une priorité pour l'Afrique et l'Europe, dont les activités innovantes contribuent au développement socioéconomique », souligne le livre blanc. La coopération universitaire entre l'Afrique et l'Europe devrait donc se construire sur de telles pratiques. L'accent devrait être placé « sur le développement de la collaboration scientifique dans sa double fonction, à la fois comme contribution à la production et à l'échange de connaissances, ainsi que comme base au développement institutionnel ». Les programmes de recherche et de formation devraient être conçus autour de propositions « ouvertes » des universités correspondant à leurs intérêts et à leurs motivations ». Ces programmes de coopération devraient « contribuer à attirer et former de façon continue les personnels de recherche et d'enseignement et renforcer la capacité de l'institution à conduire des travaux de recherche, produisant ainsi des résultats tangibles profitant à la société dans son ensemble ». Les échanges intervenus dans le cadre du projet ont aussi mis en lumière le besoin de garantir l'accès libre aux programmes et publications scientifiques, en faisant référence à de bonnes pratiques dans ce domaine. FORMATION DOCTORALE. « La formation de jeunes chercheurs talentueux est un défi majeur pour beaucoup d'institutions africaines et qui nécessite de développer les capacités au niveau doctoral », indique le livre blanc. Ce dernier aspect « est crucial au bon développement des capacités de recherche aux niveaux institutionnel et national ».

L'université ne doit pas seulement « produire » des doctorants à des fins internes, « mais aussi et surtout au bénéfice de la société et de l'économie, qui ont besoin de main d'oeuvre qualifiée de formation scientifique dans des secteurs professionnels toujours plus nombreux ». A cet égard, l'université doit également faire face à un autre défi, qui est celui de retenir ses talents : « l'émigration de jeunes chercheurs talentueux est un problème particulièrement saillant, étant données les charges d'enseignement élevées et l'insuffisance des infrastructures de recherche qui freinent leurs carrières ». Certaines universités africaines ont rencontré des succès en développant des approches incitatives pour régler ce problème, rapporte le livre blanc : par exemple en offrant des laboratoires mieux équipés, des plans de retraite plus adaptés et des programmes de développement de carrière pour le personnel de l'université. « Le développement de politiques transparentes en matière de ressources humaines et de structure de gouvernance, dans l'objectif de retenir le personnel, est également important dans cette perspective », conclut le livre blanc sur ce point.

Le livre blanc est en ligne sur le site de l'EUA

Contact: EUA, Andrew Miller, Relations presse, +32 (0)473 748785, andrew.miller@eua.be

8300 profs sans formation

Le mal des débutants

Par mesure d'économie, les nouveaux enseignants sont catapultés dans les classes sans y avoir été préparés. Payés I 500 euros par mois pour I5 à 18 heures de cours par semaine, ils rament

n élève s'est approché de moi avec un cahier, je me demandais ce qu'il voulait. C'était le cahier de textes de la classe que je suis censée remplir à la fin de chaque cours », raconte Antonia, 29 ans. Cette nouvelle enseignante d'anglais a décroché son capes en juillet. Elle a été nommée à la rentrée dans un

n élève s'est approché de moi avec un cahier, je me demandais ce qu'il voulait. C'était le cahier de textes de la classe que je suis censée remplir à la fin de chaque perd sa dignité, on a peur », dit-elle d'une petite voix découragée. Et avec les autres classes? «Je passe mon temps à crier, à interdire. C'est dur de faire face à des élèves qui ont trente fois plus d'énergie que vous. »

Antonia est un des 8 300 nouveaux profs du secondaire passés directement de l'université à un collège ou un lycée sans avoir jamais vu un

élève (1). L'année dernière encore, les lauréats à l'agrégation et au capes avaient un an pour se préparer à leur nouveau métier, entre leurs stages dans des classes et les cours à l'IUFM. La réforme de la formation des maîtres, finalisée par Luc Chatel en 2009, a balavé tout cela. Désormais. les jeunes enseignants écopent d'un temps plein dans un établissement, de quinze à dix-huit heures de cours par semaine, payés environ 1500 euros par mois. Une manière pour le ministère de faire des économies, d'absorber les

16 000 suppressions de postes d'enseignants prévues au budget 2010 et de réduire le rôle des IUFM, en butte aux critiques.

Tout, dans cette réforme, respire la précipitation. Les affectations ont parfois été communiquées au dernier moment. Dans l'académie de Nancy-Metz, c'était le 26 août! « Un peu

court pour organiser un déménagement », regrette Jacques, 25 ans, un historien-géographe parachuté dans un collège de Metz.

Pour pallier le manque d'expérience, chaque novice a en principe un tuteur, payé 2 000 euros pour ce service. Le ministre parle de « compagnonnage ». Mais ces tuteurs sont aussi des enseignants à plein temps, ce qui leur laisse peu de loisirs pour « compagnonner ». Parfois, ils ne sont même pas dans le même établissement. Voire absents.

En attendant, les stagiaires font cours en aveugle. « Je n'ai aucune idée de la façon dont un enfant de 11 ans apprend », poursuit Jacques l'historien, tout surpris d'être interrompu par des élèves de sixième qui lui demandent : « Est-ce qu'il faut écrire le titre en rouge ou en vert?" Dans la loterie des affectations, Virginie, 24 ans, stagiaire de français, a tiré plutôt un bon numéro, un collège ni chic ni choc d'une ville des Yvelines où les enfants posent spontanément leur carnet sur le coin de leur table et boivent ses paroles. Mais elle découvre que des cinquièmes ignorent le sens des mots « critérium » ou « cahier à spirale », qu'une élève de quatrième ne sait pas lire. « Il faut que je m'ajuste, dit-elle. J'improvise. »

Les apprentis professeurs se disent déjà exténués. « Pour chaque heure de cours, j'ai trois ou quatre heures de préparation », dit un capésien d'anglais. Avec les déplacements – il vient des Yvelines –, il lui reste peu de temps pour profiter de la vie. Et il n'a jamais l'impression de bien faire. « Je me sens assez démuni », ditil en toussotant. Il n'a plus de voix. Mais il doit



collège en ZEP de l'académie de Créteil. Pendant les quelques heures de formation express juste avant la rentrée, on lui a répété: « Faites un plan de classe. » Scrupuleuse, elle a essayé d'en imposer un en rangeant par ordre alphabétique ses élèves de troisième. La séance a viré à l'émeute. Elle a dû quitter la salle. « On

Cours virtuels

C'est toujours mieux que rien, économique et concret, enfin! L'Institut national de la Recherche pédagogique (INRP) vient de mettre en ligne une banque d'extraits vidéo très courts qui montrent des professeurs dans leur classe, du jeune débutant chahuté à l'enseignant chevronné: neo.inrp.fr. « Ces extraits, rangés par thèmes, commen-

tés par d'autres professeurs et par des chercheurs, aident à construire un comportement professionnel», explique Luc Ria, professeur en sciences de l'éducation, qui pilote depuis cinq ans ce projet regroupant une dizaine de laboratoires spécialistes du travail enseignant, en France et à l'étranger. Par exemple, comment faut-il accueillir les élèves en classe pour les mettre le plus vite au travail? En piochant dans la centaine d'extraits sur ce thème, on constate vite

que certaines pratiques marchent mieux que d'autres: attendre les bras croisés que les élèves se calment ne sert à rien. Négocier avec eux fait perdre beaucoup de temps. En revanche, distribuer un travail écrit dès qu'ils entrent dans la salle se révèle plus efficace. A la rentrée, tous les enseignants stagiaires et tous les établissements de France ont reçu leur code d'accès à cette plate-forme de formation.

C.B.

tenir, s'il veut être titularisé à la fin de l'année.

"Chaque heure est éprouvante. Il faut avoir les yeux partout, suivre dix fils à la fois », poursuit Virginie, la professeur de français. Tous s'accrochent aux règles qu'ils fixent pour résister à la pression du groupe. "J'avais préparé une feuille avec tout ce que je devais faire: me présenter, faire l'appel, expliquer mon système de notation...", explique Xavier, 23 ans, qui fait ses premières armes comme prof de maths dans un collège au milieu des champs, près d'EuroDisney. Sa manière à lui de conjurer le trac. Dix jours après la rentrée, les novices parlent déjà d'une "épreuve d'endurance", d'un "marathon". "Tous les stagiaires ne franchiront pas la ligne d'arrivée", prédit Virginie.

Des élèves « très turbulents »

Marion tiendra-t-elle? Cette jeune femme mince, effarouchée, a fait ses études de physique-chimie à Nancy. Pour se rapprocher de son compagnon, elle avait demandé l'académie de Créteil. Résultat, elle qui n'a jamais connu que le cocon d'un centre-ville a décroché un collège en ZEP. Sa direction n'a aucun scrupule: «En plus de mes dix-huit heures, elle voulait m'imposer d'être professeur principal. J'ai refusé. » En salle des profs, ses collègues la regardent d'un air navré. Ses élèves sont « très turbulents ». Au hasard, son premier cours avec des troisièmes, un lundi en fin de journée, « l'en avais quatre qui voulaient se battre à coups de tabouret. Les autres se levaient dans tous les sens. l'ai voulu en exclure un qui n'a jamais voulu sortir. Un garçon plus âgé m'a crié: "Ca se voit que vous ne savez pas gérer votre classe, vous voulez que je prenne la place?" Ils se vantaient d'avoir mis en dépression leur prof de physique-chimie. » Sa voix se casse. Elle pleure. Dix jours plus tard, la principale confie cette classe ensauvagée à un professeur plus chevronné.

Antonia, elle, n'a déjà plus envie de jouer la «chair à canon». Pourtant, elle a bourlingué, vécu quatre ans en Angleterre, où elle était assistante. Elle croyait aimer ce métier, la transmission, le contact... toutes ces évidences qu'un prof en début de carrière égrène. Mais l'autre jour, après une nouvelle journée calamiteuse, elle a voulu démissionner. «Je ne me voyais pas retourner au collège. On m'aurait donné six heures, c'était jouable. Mais dix-huit, c'est mission impossible.» Le 15 septembre, Antonia a demandé un congé maladie.

CAROLINE BRIZARD

(1) Dans les écoles, les 7 200 instituteurs novices sont un peu moins exposés : ils travailleront en binôme avec un tuteur jusqu'à la Toussaint.

Retrouvez le blog « Educobs »

www.nouvelobs.com

Les jeunes enseignants apprennent à gérer leur classe grâce à des vidéos

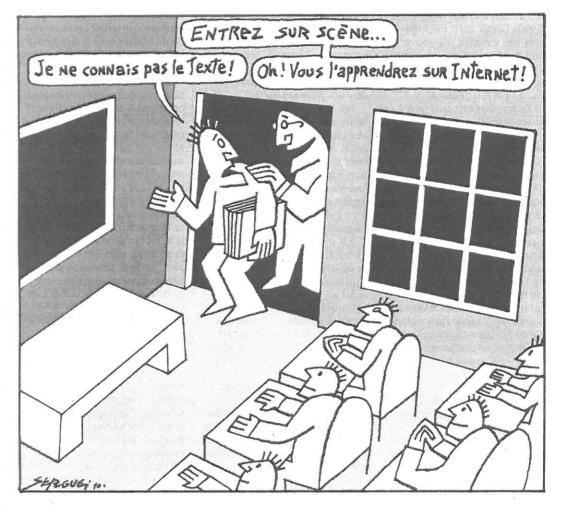
Le ministère devait présenter, lundi, d'autres formations, dont une à la « gestion de crise »

ormer les enseignants à la «gestion de classe»: c'est le thème d'un séminaire que préside, lundi 27 septembre à Paris, dans les locaux de l'Ecole nationale de chimie, le ministre de l'éducation, Luc Chatel. Plusieurs centaines de participants – recteurs, inspecteurs d'académie, enseignants formateurs... – y sont conviés, alors que 16 000 jeunes enseignants, tout juste reçus aux concours, ont fait leur rentrée devant leurs élèves sans avoir reçu de formation.

Pour le ministre, cette rencontre doit être la preuve que, contrairement aux critiques suscitées par la réforme de la formation des enseignants, il ne laisse pas les débutants démunis face aux difficultés du métier. Les détracteurs de la réforme estimant de leur côté que le gouvernement n'en finit pas d'inventer des compensations à sa propre réforme, dont le point essentiel est la suppression d'une année de formation professionnelle en alternance après les concours d'enseignement.

Depuis la rentrée, on propose surtout aux jeunes de se débrouiller en... regardant des vidéos censées leur enseigner les rudiments du métier. Le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) propose une série de films sur la maternelle, l'école élémentaire et le second degré. Les thèmes abordés vont de l'« utilisation du tableau» à la « posture de l'enseignant» en passant par la «mise au travail des élèves en début de cours » ou la « cohérence des sanctions». Une palette de sujets qui révèlent l'immensité des défis professionnels que rencontrent les nouveaux profs.

Certaines propositions de Sébastien Clerc, professeur de français et d'histoire-géographie en lycée professionnel, sont intégrées aux vidéos du CNDP. Mais ce jeune enseignant, qui s'est vu confier depuis plusieurs années la responsabilité de formations sur la «tenue de classe» par le rectorat de Créteil, a aussi développé, avec la collaboration du philosophe Yves Michaud pour la partie théorique, son propre programme. A la manière des guides de psychologie pratique, il délivre une quantité de réponses adaptées à toutes



les situations et qui rencontrent un certain succès, en même temps que l'ironie de nombreux collègues lui reprochant de « réinventer l'eau tiède ».

De son côté, l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) a

Les thèmes abordés vont de l'« utilisation du tableau » à la « posture de l'enseignant »

mis en ligne sa propre plate-forme de ressources, Néopass@ction, qui propose des «outils» pour «entrer dans le métier».

Différentes situations de classe y sont montrées, chacune commentée par un enseignant débutant, un enseignant aguerri et un chercheur. Le site montre la diversité des réponses possibles à une même situation. Néopass, qui nécessite une inscription, avait déjà 10 000 inscrits à la mi-septembre. A la même date, le site Tenue de classe du CNDP, lancé le 24 août, comptabilisait près de 43 000 visites.

Lors du séminaire ministériel, c'est une proposition de formation plus approfondie qui va être avancée. L'universitaire Eric Debarbieux, qui préside le comité scientifique des Etats généraux de la sécurité à l'école, doit présenter les propositions de formation issues des trayaux de ce comité.

Il a conçu une gamme de six modules de formation d'environ une semaine, dont trois en formation initiale et trois en formation continue. Le premier porte sur des connaissances générales sur la violence à l'école, le deuxième sur les méthodes de prévention et le troisième sur la gestion de classe. Ces modules devant être proposés aux étudiants en master, des discussions sont en cours avec plusieurs universités.

Les modules de formation continue, sous la responsabilité des recteurs d'académie, portent sur les difficultés de comportement, sur la « gestion de crise » dans la classe et sur les « partenaires de l'école ».

Ces propositions sont «en prise avec le terrain», assure M. Debarbieux, pour qui il s'agit avant tout de «répondre à des besoins». «Maintenant, relève l'universitaire, tout le monde réclame de la formation, y compris ceux qui ont tout fait pour la casser – je pense aux adversaires de la pédagogie.»

Courant octobre et toujours dans la lignée des Etats généraux de la sécurité à l'école, les formateurs concernés devraient se rencontrer pendant plusieurs jours.

Luc Cédelle

Au mornent de la rentrée universitaire, la ministre débat avec le sociologue des performances et des échecs de l'enseignement supérieur

Où va l'université?

Le face-à-face Valérie Pécresse-Stéphane Beaud

Le Nouvel Observateur. — « Un pays qui recrute ses élites dans 10% de sa population se prive de 90% de son intelligence », avait martelé le président de la République lors de ses vœux au monde de l'éducation et de la recherche en ianvier dernier. Fort de cette thèse, et afin de favoriser l'accès aux grandes écoles, le gouvernement s'est assigné l'objectif de 30% de boursiers dans les classes préparatoires d'ici à trois ans. La rentrée universitaire approche. Ces mesures sont-elles la voie d'une réelle démocratisation de l'enseignement subérieur? Valérie Pécresse. - Nous avons atteint l'objectif de 30% d'étudiants boursiers en classes préparatoires fixé l'année dernière. Je suis hostile à la logique de quotas dans l'enseignement supérieur, quelle que soit la filière. Le concours républicain ne va pas avec la logique du quota mais, en revanche, on doit permettre à l'ensemble de nos jeunes de réaliser leur potentiel. Ça veut dire rendre possible l'arrivée dans des classes préparatoires de jeunes qui ne sont pas

forcément informés de leur existence, et qui ont, tout autant que les enfants de la classe moyenne, la capacité intellectuelle de suivre cet enseignement. Les proviseurs et les enseignants de lycée se sont mobilisés pour proposer des prépas à des jeunes qui n'avaient pas forcément ce profil. J'ai découvert que, dans un certain nombre de lycées ruraux ou de quartiers qu'on dit « sensibles », avant on disait : « La prépa ce n'est pas pour toi. » C'est un discours que nous n'acceptons pas et qui est en train de changer. Le recrutement pour les classes préparatoires aux grandes écoles doit reposer uniquement sur le mérite et sur les capacités scolaires de l'étudiant. Ca ne suppose pas seulement de le faire entrer en classe préparatoire, mais aussi de l'accompagner pour réussir. Un jeune de banlieue qui a deux heures de tra-



Valérie Pécresse est ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, députée des Yvelines depuis 2002 et conseillère régionale d'Ile-de-France.

Professeur de sociologie à l'Ecole normale supérieure (Ulm), Stéphane Beaud est responsable de l'équipe ETT du Centre Maurice-Halbwachs, II a notamment codirigé « la France invisible » (La Découverte) et vient de diriger avec Bernard Convert un numéro spécial de la revue « Actes de la recherche en sciences sociales » consacré aux classes populaires dans l'enseignement supérieur.

taires de technologie). On est encore dans un système français très élitiste. Alors que fait-on de la masse de ceux qui ont des niveaux scolaires movens ou bas? Cette question-là n'est pas posée dans cette politique affichée de 30% de boursiers. Par ailleurs, le passage d'un lycée de banlieue à une classe prépa est tout sauf facile : il faut passer d'un monde à l'autre, se couper de son quartier. Cette situation-là mérite un accompagnement développé. Même du côté des enseignants, il y aura tout un travail à faire pour accueillir vraiment ces élèves. On ne « fabrique » pas des élèves de prépa du jour au lendemain. C'est peut-être moins vrai pour les filières scientifiques, mais dans les filières littéraires, l'acquisition culturelle prend du temps. V. Pécresse. - l'ai l'impression que le professeur Beaud se résigne à une espèce d'apartheid scolaire. Dire : oui, il faut

iet pour aller en plein centre de Paris. ce jeune-là (il y a environ 70 heures de travail par semaine en classe préparatoire) ne pourra pas étudier correctement. D'où la politique d'internats d'excellence pour les classes préparatoires et de forte revalorisation des bourses étudiantes. Stéphane Beaud. - La présence des boursiers en classes préparatoires n'est pas la question principale de la démocratisation de l'enseignement superieur. Le vrai enjeu, c'est d'abord la démocratisation « par le bas » (l'accès au lycée, le pourcentage de bacheliers qui stagne). Là, c'est une démocratisation par le haut qui est tentée. Selon les statistiques, on n'a que 5% d'une classe d'âge en prépa, dont très peu (2% à 3%) d'enfants issus des classes populaires. Il faut donc mettre l'accent sur l'université - qui, historiquement, a été la voie de promotion des enfants de milieux populaires - mais aussi sur les BTS (brevets de technicien supérieur) et les IUT (instituts universi-

« LA FAIBLESSE EN MOYENS DES UNIVERSITÉS, CETTE HONTE FRANÇAISE, EST EN VOIE D'ÊTRE RÉSORBÉE » (V. PÉCRESSE).

permettre aux enfants des milieux populaires d'entrer à l'université, mais cela doit être en BTS, en IUT, et non dans des filières très sélectives qui recrutent 5% d'une classe d'âge dans les grandes écoles parce qu'ils n'y arriveront pas, car ils n'ont ni la culture ni les codes, c'est se résigner. Je m'y refuse. Ce serait un message terrible qu'on enverrait aux jeunes que de leur dire : c'est fermé pour vous, c'est une voie que vous n'arriverez pas à emprunter, parce que vous n'appartenez pas à une famille de professeurs ou de cadres. Revenons à votre remarque sur la différence entre étudiants des classes littéraires et scientifiques. C'est un présupposé qu'on doit combattre. L'Inspection générale de l'Education nationale a fait une enquête sur les handicaps sociaux des élèves dans l'enseignement supérieur, et notamment les matières discriminantes, à l'entrée des grandes écoles et lors de tous les concours. On s'apercoit que, contrairement à l'idée reçue, les matières scientifiques sont aussi discriminantes que les littéraires. C'est-à-dire que le mythe selon lequel l'enfant d'ouvrier très intelligent va comprendre les mathématiques plus facilement qu'il n'aura accès à la culture et à la littérature, c'est faux en France. C'est faux, parce que la qualité des professeurs a fait qu'ils arrivent à transmettre la culture aussi bien que les professeurs de mathématiques réussissent à transmettre les maths. Et c'est aussi lié au fait que les disciplines scientifiques sont devenues de plus en plus abstraites et que, pour les comprendre et pour aider les enfants à faire leurs devoirs à la maison, c'est devenu très

N. O. - L'université n'est-elle pas une voie de garage pour les enfants des classes populaires? La « massification » (300 000 étudiants en 1960, 1,2 million en 1980 et 2,2 millions en 2006) a-t-elle été le gage d'une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur?

S. Beaud. - Il ne s'agit pas pour moi de « me résigner » mais de pointer les contraintes structurelles qui font qu'aujourd'hui les enfants de milieux populaires ne sont plus ceux d'il y a trente ans qui réussissaient « normalement » grâce à leur mérite. Il faut raisonner à partir de ce que sont aujourd'hui les classes populaires en France, qui vivent des situations économiques très dures, avec des scolarisations difficiles dans certains endroits. Evidemment, on ne peut pas être contre un mot d'ordre tel que 30% de boursiers, mais c'est une mesure en trompe-l'œil si l'on oublie la démocratisation de l'enseignement supérieur par le bas, c'est-à-dire de l'enseignement secondaire. Aujourd'hui, par exemple, on a 44% d'enfants d'ouvriers qualifiés qui arrivent au bac. contre 84% d'enfants de cadres supérieurs. Ce taux-là est stagnant depuis dix ans. Il y a une démocratisation scolaire qui est en panne. L'effort principal doit porter sur ce niveau. Pour répondre à votre question sur l'université, il faut partir en guerre contre l'idée que l'université serait une voie de garage. Il y a une idéologie de l'orientation scolaire, très forte aujourd'hui, qui veut faire croire que l'université est une voie qui ne débouche pas sur grand-chose et qu'il faudrait éviter. Il est très important de défendre l'institution universitaire comme un lieu de savoir libre et critique. Je prendrai un exemple avec le passage par l'IUT. L'IUT est une filière sélective. Vous avez beaucoup de demandes, peu d'offres, peu de personnes acceptées. Quand on regarde les débouchés de ces élèves passés par les IUT, on s'aperçoit que trois ans 🖝 « ILY A UNE

ET MÊME

CHEZ LA

(S. BEAUD).

INQUIÉTUDE,

UNE COLÈRE,

MAJORITÉ DES

UNIVERSITAIRES»

après leur fin de l'IUT, vous avez uniquement 20% des étudiants qui sont arrivés au bac+4, bac+5. L'IUT stoppe les étudiants au niveau du bac+3. Or, si on veut réfléchir sociologiquement à la promotion dès enfants de milieux populaires – qui sont nombreux en IUT, encore plus en BTS –, il ne faut pas pour eux en rester au niveau bac+2. Alors qu'on sait aujourd'hui que l'acquisition d'un niveau master, bac+4, bac+5 est un atout très important pour obtenir des postes dans l'encadrement, par exemple.

N.O. – Un élève de classe préparatoire coûte à la collectivité à peu près deux fois plus qu'un étudiant de faculté. Est-ce que ce déséquilibre explique aussi la crise de l'université?

V. Pécresse. – Le constat à partir duquel Stéphane Beaud construit son raisonnement est juste si on se reporte au passé. Mais depuis trois ans nous construisons l'avenir de l'université. Ce constat est en passe d'être complètement ba-

layé par la fierté retrouvée des universités françaises, avec l'autonomie et les moyens que le gouvernement met aujourd'hui à leur disposition. Le budget des universités depuis trois rentrées a augmenté de 18% en moyenne. Plus 5 milliards d'euros que nous allons consacrer à la rénovation des campus, avec les travaux décidés en 2008 qui commencent à l'automne. Ca veut dire que la sous-dotation en movens des universités, cette honte française - pour un lycéen, on dépensait 10 000 euros par an, et pour un étudiant, à peu près 7000 -. est en voie d'être résorbée. Nous allons mettre cette année, avec le plan d'investissement d'avenir, 22 milliards d'euros sur la table, qui se traduira par une arrivée d'argent frais dans les laboratoires de recherche des universités de 3,4 milliards d'euros. Mon budget était de 21 milliards, il est de 24 milliards aujourd'hui.

et il sera à la fin de l'année de 27,5 milliards. C'est un effort sans précédent, et qui bénéficie d'abord à l'université.

N.O. – Mais la France ne dépense que 1,3% de son PIB pour l'université (8 500 euros par an et par étudiant, hors grandes écoles) alors que les Etats-Unis y consacrent 3,3%.

V. Pécresse. – La différence n'est pas tant en termes d'argent public que d'argent privé qui va à l'université. C'est vrai que là nous avons encore des efforts à faire. Mais les universités se décomplexent dans leurs rapports avec le privé. Toute une série d'investissements privés dans l'université se développe. Mais l'essentiel de l'université sera financé sur le budget de l'Etat et des collectivités territoriales. C'est le modèle français et nous n'entendons pas en changer. Notre politique rend l'université plus attractive. Par exemple, l'année dernière, on a mis en place un site internet de préinscription à l'université et en classe prépa. Eh bien, nous avons eu 13% d'augmentation des premiers choix des élèves de terminale en faveur de l'université. Et – 5% pour les inscriptions en classes préparatoires. L'élève de terminale se dit que l'université peut être plus épanouissante que les classes préparatoires, où on sait bien que la part de bachotage est importante, la discipline de travail exigeante et pas forcément épanouissante. Je suis fière d'être le ministre qui aura entamé ce changement d'époque.

N. O. – L'enseignement supérieur français est caractérisé par une scission dont on ne retrouve aucun équivalent dans le monde : grandes écoles, recherche (CNRS, Inserm, Inra...) et l'université proprement dite. Quelle est la pertinence de ce modèle dans un monde globalisé?

S. Beaud. – Mais il existe aussi de très fortes hiérarchisations aux Etats-Unis où c'est la Ivy League qui concentre les meilleures universités. Il faut toujours en revenir à l'histoire pour expliquer nos différences. Le modèle français a plus de deux siècles et demi : les écoles d'ingénieurs datent de l'Ancien Régime, Polytechnique, Normale sup de 1794, l'Ecole centrale de 1829, quand l'université se développait en médecine, en droit ou en sciences et en lettres pour former des enseignants. Ce n'est pas d'un coup de baguette magique qu'on va changer les choses. Il y a toujours eu des conflits autour de la monopolisation des bonnes places.

Hier il fallait absolument faire l'ENA. Aujourd'hui les écoles de commerce ont le vent en poupe. Mais ce dualisme entre grandes écoles et universités ne se pose pas uniquement en termes scolaires. Il traduit des rapports entre groupes et classes sociales. Un des grands enjeux aujourd'hui, c'est la valeur du capital scolaire. L'Ecole normale supérieure où j'enseigne a été créée pour former les enseignants les plus méritants et les agrégés. Elle a une longue histoire d'enseignement, puis de recherche. Nous sommes là pour former des enseignants et des chercheurs. Il ne faut pas exagérer cette coupure entre grandes écoles et universités. Il existe des liens. Mais le but de la politique d'autonomie des universités que vous

menez, c'est de faire émerger des pôles d'excellence. Or il v a de très bonnes universités en province dont les labos vont peut-être disparaître. C'est un enjeu important et j'insiste sur ce point : un des effets pervers de votre politique est de changer profondément la fonction de l'enseignantchercheur. Si vous êtes enseignant-chercheur à l'université. vous allez surtout être évalué à partir de vos publications. Mais qu'advient-il de la fonction d'enseignement? Il est important de garder cet équilibre : on est enseignant et chercheur, on enseigne ce qu'on cherche. Or quand vous faites bien votre travail d'enseignement, d'encadrement (en master, thèse), ce qui prend du temps, les publications sont moins importantes. Votre politique vise à opposer ceux qui publient et les autres, elle tend à installer dans les universités un climat de compétition généralisée dans un milieu qui en était heureusement protégé. C'est pour cela que la lutte contre la loi LRU (relative aux Libertés et Responsabilités des Universités de 2007) a été si forte, car il y avait un enjeu fondamental autour de notre métier. Universitaire, c'est une vocation. On n'est pas là pour avoir des bons ou des mauvais points, mais pour enseigner et faire de la recherche. Je suis totalement en désaccord avec cette idée selon laquelle il y aurait une fierté universitaire



retrouvée. Il y a au contraire une inquiétude très grande, et même une colère, chez la majorité des universitaires.

V. Pécresse. - Vous avez une idée fausse de la loi sur l'autonomie des universités et surtout de ses bénéfices pour les universitaires. D'abord parce que nous avons, dans le nouveau statut des enseignants-chercheurs, pris en compte toutes les missions pédagogiques qui ne l'étaient pas par les anciens statuts, à la demande d'un certain nombre d'organisations syndicales universitaires. Je pense à tout ce qui est tutorat ou « e-learning ». Nous avons doublé les primes de responsabilité pédagogique. Dire que je serais un ministre qui refuse de donner ses lettres de noblesse à l'enseignement, c'est absurde. D'autant que je souhaite que les chercheurs des organismes de recherche soient davantage incités à venir enseigner dans les universités. Il est contre-productif qu'une partie de nos meilleurs chercheurs ne soient au contact des étudiants qu'à partir du doctorat. J'ai doublé les primes de mobilité pédagogique pour les chercheurs afin qu'ils enseignent, et j'ai demandé que les primes d'excellence scientifique qui vont être données aux chercheurs leur soient attribuées en contrepartie d'un tiers temps d'enseignement. Je veux que l'enseignement soit reconnu à sa juste valeur comme un métier de transmission des savoirs qui est essentiel à la société française. Il y a eu une dévalorisation du statut de l'intellectuel et de l'universitaire en France. Je ne m'y résigne pas. L'idée que la loi sur l'autonomie ne profiterait qu'à certains grands pôles universitaires est un contresens démenti par les faits.

N. O. – Dans le dernier classement de Shanghai, il n'y a que trois universités françaises dans les 100 premières mondiales. Une partie des réformes a été inspirée par la volonté de rendre visible l'excellence française à l'échelle internationale. Est-ce un échec?

V. Pécresse. – Je rejoins Stéphane Beaud quand il explique que le triple cloisonnement entre grandes écoles, universités

Etudiants de l'Ecole polytechnique de Palaiseau, dans l'Essonne et organismes de recherche est le fruit de causes historiques. Les chercheurs dans les organismes, une partie de l'élite dans les grandes écoles, ont fragilisé l'université française. Donc, le retour de la confiance dans l'université est absolument crucial. Si on veut qu'elle soit le moteur de notre enseignement supérieur, la dichotomie entre grande école et université doit disparaître. Des universités autonomes, puissantes, qui rassemblent autour d'elles les grandes écoles et les organismes : voilà la manière de dégager une politique de site scientifique et pédagogique visible de Shanghai. Le processus est en marche.

S. Beaud. - On pourrait surtout penser à de meilleures formes de prise en compte du travail des universitaires. Un de mes collègues, professeur d'histoire à Dijon, me disait : cette année, on a réussi à avoir trois agrégés en histoire. Vu la dramatique raréfaction du nombre de postes aux concours, c'est un très beau résultat. Je reviens encore à cette critique de la loi LRU. Tout ce travail invisible et ingrat de coopération que font journellement les collègues universitaires dans les premiers cycles pour faire en sorte que les étudiants parviennent en deuxième cycle devrait être pris en compte et valorisé. Votre politique s'inscrit bien dans une logique de Shanghai : ceux qui sont tout en haut récoltent les lauriers et les autres vont se battre pour les miettes, dans un climat d'urgence. C'est une logique de « comptable » qui méprise le travail universitaire. Propos recueillis par

GILLES ANQUETIL et FRANÇOIS ARMANET

Ce débat sera diffusé en intégralité lundi 27 septembre de 18h20 à 19h00 dans l'émission « Du grain à moudre » sur France-Culture. Il a été préparé avec Julie Clarini et Brice Couturier, les producteurs de l'émission.



100 • LE NOUVEL OBSERVATEUR

Université: la vérité sur les taux d'échec

près la rentrée universitaire, la question qui taraude tous les nouveaux étudiants est celle du taux de succès en premier cycle, en particulier en première année de DEUG jusqu'en 2004 et de licence (bac + 3 ans) depuis la réforme LMD. Voilà vingtcinq ans que le chiffre de 50 % d'échec circule, voilà vingt-cinq ans qu'il est faux. Il faut être précis dans les définitions : un étudiant sera considéré comme en échec s'il quitte l'enseignement supérieur dans le même état que celui qui était le sien quand il y est rentré, c'est-à-dire titulaire du bac, sans plus.

Après le succès au bac, 95 % des bacheliers généraux, 85 % des bacheliers technologiques et 47 % des bacheliers professionnels poursuivent des études supérieures. Au total, un bachelier sur dix seulement ne poursuit pas d'études supérieures. En trente ans, le nombre de bacheliers a doublé. Depuis 1995, la proportion des bacheliers dans une génération stagne autour de deux

jeunes sur trois.

Le parcours des étudiants entrant en première année de licence en 2004 est maintenant connu. Près d'un sur deux a réussi sa première année en un an, un sur cinq a redoublé dans le même cursus, et un sur quatre ne s'est pas réinscrit en université, sans pour autant toujours quitter l'enseignement supérieur. En effet, un bon nombre des nouveaux bacheliers se sont inscrits après le bac en première année de licence faute d'avoir obtenu une filière plus adaptée à leur souhait, une section de technicien supérieur notamment.

Deux facteurs expliquent très largement le taux de succès en première année de premier cycle: la série du bac (général, technologique ou professionnel) et l'âge auquel l'étudiant a obtenu son bac. Près de trois étudiants nouveaux en première année sur quatre proviennent du bac général. Plus de deux lycéens sur cinq qui ont passé le bac « à l'heure », c'est-àdire maintenant à dix-huit ans ou en avance, obtiennent leur première année de licence en un an, mais seulement un bachelier sur quatre en retard d'un an lors du bac obtient sa première année en un an. Quant aux étudiants en retard au moment du bac de plus d'un an, ils ne seront plus que un sur six à obtenir leur licence en trois ans. L'âge au moment du bac n'est en fait que le signe des difficultés rencontrées par les lycéens au cours de leur scolarité traitées par des redoublements, dont on voit là le peu d'efficacité.

LA CHRONIQUE DU CERCLE DES ÉCONOMISTES PAR DANIEL VITRY

Un étudiant sur sept quitte l'université après quatre années de présence sans avoir réussi à décrocher le moindre diplôme.

Les étudiants provenant des séries technologiques et professionnelles ont un type de profils de cursus plus accentué : seulement un bachelier technologique sur dix et un bachelier professionnel sur vingt, à l'heure au moment du bac, obtiennent leur première année de licence en un an.

Enfin, dans toutes les séries du bac général ou technologique, les filles ont de meilleurs résultats

que les garçons.

Les efforts faits dans les lycées et les universités pour améliorer l'orientation des élèves sont considérables depuis quatre ou cinq ans. Si l'on juge sim-

plement sur la satisfaction des élèves, le succès est là, puisque neuf nouveaux bacheliers sur dix disent avoir obtenu l'orientation qu'ils voulaient. Si l'on juge sur l'adéquation entre le parcours déjà effectué et le parcours à venir, il reste encore des marges d'amélioration. L'augmentation considérable du nombre de candidats en première année de médecine pour un numerus clausus en croissance certes, mais nettement moins rapide, n'est guère satisfaisant. Dans le sens inverse, les bacheliers les plus fragiles se détournent des études longues de licence plus souvent qu'il y a quinze ans, qu'il s'agisse des bacheliers avec seulement une mention passable, cas de la moitié des bacheliers, ou des bacheliers technologiques en retard pour passer le bac. Quant aux bacheliers professionnels, un sur vingt seulement tente des études de licence où leurs chances de réussite sont très faibles, mais quatre sur dix s'orientent vers une section de techniciens supérieurs dont la moitié en alternance avec un contrat de professionnalisation. Les efforts d'orientation commencent à produire des effets encourageants.

Finalement, un étudiant sur sept quitte l'université après quatre années de présence sans avoir réussi à décrocher le moindre diplôme ; voilà le vrai chiffre du taux d'échec et non pas un sur deux comme certains se complaisent à le dire. Pourquoi ne pas parler aussi des succès? Plus d'un étudiant sur deux réussit sa licence en trois ou quatre ans après le bac (1).

Daniel Vitry est professeur à l'université Paris-II

(1) Données de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

L'accès au monde du travail des jeunes diplômés s'est fortement dégradé avec la crise. Le taux d'emploi de la génération 2009, huit mois après sa sortie du système éducatif, atteint 64 %, contre 68 % pour la génération de 2008 et 77 % pour celle de 2007.

Les jeunes diplômés de 2009 victimes de la crise

es jeunes qui ont préféré l'an dernier prolonger leurs études plutôt que d'affronter le marché du travail n'ont pas forcément eu tort...Le millésime 2009 de l'insertion des jeunes diplômés a été encore plus mauvais que celui de 2008:64 % des jeunes ayant quitté le système éducatif l'an dernier occupaient un emploi en avril 2010, selon une étude réalisée auprès de 4.040 jeunes de 20 à 30 ans sortis de l'enseignement supérieur avec un diplôme de niveau au moins bac+4, étude publiée aujourd'hui par l'Apec. Ce taux d'emploi à huit mois s'élevait à 68 % pour la promotion 2008, déjà très en deçà de celle de 2007, où il avait atteint 77 %. Trois jeunes diplômés sur dix de 2009 étaient toujours à la recherche d'un premier emploi en avril 2010, contre 25 % pour la génération 2008 et 18 % pour la génération 2007. Ces chiffres correspondent toutefois probablement à un pic, une première baisse du chômage des moins de 25 ans sur un an avant été constatée en avril dernier.

La part des CDI en baisse

L'enquête de l'Apec confirme par ailleurs que tous les profils ne se valent pas sur le marché du travail. Le haut de la liste n'a pas changé : après les Instituts de formation des maîtres (IUFM), au taux d'emploi de 95 %, vient le « médical, pharmacie, paramédical et socio-culturel », à 91 % (+ 11 points). La surprise est

SITUATION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

EN %

■EN EMPLOI ■EN RECHERCHE D'UN NOUVEL EMPLOI

■EN RECHERCHE D'UN 1^{ER} EMPLOI





COUR DE LA SORBONN

« LES ÉCHOS » / SOURCE : APEC

venue de la filière sciences humaines. Située en quatrième position (65 %), derrière l'« informatique, télécommunications, technologies multimédias » (70 %), elle a augmenté de 7 points. Constat inverse pour la filière « agronomie, alimentaire, environnement, écologie », où se nichent les emplois verts, avec un taux d'emploi de 53 % (-16 points par rapport à 2008).

A contrario, les formations les plus longues ne sont pas celles qui ont pâti le plus de la crise. « Non seulement les diplômés de niveau bac + 6 ou plus demeurent les plus favorisés en termes d'emploi et d'insertion, note l'Apec, mais de plus, ils sont les seuls à voir leur situation progresser légèrement », avec un taux d'emploi à 75 %, en hausse de 3 points, contre

60 % pour les bac + 5 et 50 % pour les bac + 4. Une situation liée à la nature des diplômes (médicaux et technologiques), sur des secteurs porteurs. Comme à l'ordinaire, la génération

G 4%

Le taux d'emploi des jeunes diplômés de 2009 en avril.

2009 a été mieux lotie du côté des écoles d'ingénieurs et de commerce que de l'université, avec un taux d'emploi de 64-65 % pour les premiers et de 59 % pour les seconds. Mais l'écart s'est réduit avec une perte de huit points en un an pour les premiers et de deux points pour les seconds.

La situation reste très inégale en termes de qualité de l'emploi. Globalement, la proportion de CDI a beaucoup baissé, passant de à 54 % en 2008 à 47 % en 2009 (hors IUFM). Mais les écoles de commerce (71 %, -1 point) ont continué à faire exception. Les écoles d'ingénieurs sont revenues à 64 % (-11 points). Le taux de CDI a un peu moins baissé chez les diplômés de l'université (-9 points), mais ils arrivent toujours très loin derrière, à 35 % de CDI.

L. DE C.

L'étude sur lesechos.fr/document Les dirigeants de l'enseignement catholique se sont lancés hier dans un bras de fer avec le gouvernement à propos des suppressions de postes d'enseignant. Menacant de fermer 1.000 écoles, 100 collèges et 70 lycées.

L'enseignement catholique menace de fermer un millier d'établissements

ans le bras de fer qui l'oppose au ministère de l'Education sur les suppressions de postes, l'enseignement catholique - qui représente 17 % des élèves scolarisés - vient de passer à la vitesse supérieure.

Hier, lors de sa conférence de regroupées en presse de rentrée, son secrétaire général Eric de Labarre a brandi une menace de taille : la fermeture dans les années à venir de 1.000 écoles. 100 collèges et 70 lycées si la politique de suppressions des postes se poursuivait au rythme annoncé. « Depuis quatre ans, l'enseignement catholique a rendu 4.600 emplois, alors que le nombre d'élèves a crû de 24.000. En 2011, 2012, 2013, nous devrons rendre entre 1.500 et 2.500 postes par an. Nous ne pourrons assurer le suivi scolaire des élèves inscrits, il nous faudra fermer des classes si cette approche strictement comptable est toujours privilégiée », s'est emporté Eric de Labarre. « Nous sommes plus rapidement impactés que le public

LES CHIFFRES CLEFS

2.020 millions d'élèves (+ 0,4 %) soit plus de 17 % des élèves scolarisés 8.000 unités pédagogiques 5.000 établissements. 134.000 enseignants. 80.000 salariés de droit privé. Le niveau de dépenses de l'enseignement catholique représente

11 milliards d'euros par an. 30.000 à 40.000 demandes d'inscription non satisfaites chaque année.

car les retraits de postes concernent des professeurs devant élèves et non des professeurs aui peuvent bénéficier de décharges », a-t-il poursuivi. Or, dans l'enseignement catholique, le nombre d'élèves inscrits continue d'augmenter (environ 8.000 élèves de plus dans le secondaire).

Parce qu'il ne veut pas paraître critiquer la réduction des déficits publics. Eric de Labarre a placé, de fait, le gouvernement devant une alternative: soit limiter les suppressions de postes soit engager des réformes structurelles, qu'il se dit prêt à expérimenter dans l'enseignement catholique. Et d'avancer plusieurs pistes, tels la réduction du volume horaire d'enseignement des élèves, notamment dans le second degré, et le développement, dans le premier degré, de l'intercommunalité pour mutualiser la gestion des établissements.

Regrouper les options rares

Un travail sur la réduction du nombre d'options au lycée, ainsi que sur l'enseignement à distance, permettant de regrouper des options rares, a aussi été évoqué. Eric de Labarre propose également de réfléchir à de « nouvelles obligations réglementaires d'horaire de service des enseignants. » Un sujet potentiellement explosif, au moment où, dans le public, il a été demandé aux recteurs de trouver de nouveaux gisements d'économie pour assurer les futures suppressions de postes et notamment les 16.000 prévues au budget 2011.

Au ministère, on réfute une approche comptable des suppressions de postes et on met en avant un travail au cas par cas dans chaque académie ainsi que les réflexions en cours, notamment celle sur les rythmes scolaires.

L'enseignement catholique souhaite demander la création d'une commission parlementaire pour étudier ces pistes et compte pratiquer un lobbying actif sur ce dossier lors de la discussion budgétaire.

ISABELLE FICEK

Rythmes scolaires : les éléments du débat sur lesechos.fr/document

NOTRE ÉPOQUE

Facebook, c'est l'enfer ou le paradis? Protection des données personnelles, amitiés fast-food, le réseau social fascine et dérange. Deux films racontent l'irrésistible ascension de son PDG, Mark Zuckerberg, et les ramifications de sa créature

Notre pire ami

de notre correspondant aux Etats-Unis

eux films, tous deux consacrés à Facebook. Tout le monde attend le premier, tout le monde devrait aller voir le second. «The Social Network», en salles le 13 octobre, raconte comment Mark Zuckerberg, jeune étudiant à Harvard, a inventé Facebook depuis sa chambre à la fac. Aujourd'hui milliardaire, le PDG ne goûte guère la façon dont Hollywood le fait entrer dans la légende. Il conteste la véracité du film de David Fincher, grand spécialiste de thrillers, et a fait savoir qu'il n'irait pas le voir. L'opus - décevant - dissèque les procès que se sont intentés les fondateurs et les concurrents des débuts. Zuckerberg n'en sort pas grandi, roulant dans la farine alliés et ennemis sans le moindre scrupule. Mais pour comprendre le phénomène Facebook, c'est un autre film, un documentaire fascinant, qu'il faut aller voir: «Catfish», sorti la semaine dernière aux Etats-Unis, raconte comment un jeune photographe new-yorkais se fait prendre au piège de Facebook. Il croit correspondre avec une jeune artiste peintre de 8 ans, sa mère et une grande sœur dont il tombe amoureux, jusqu'à ce qu'il découvre que... Impossible d'en dire plus, sauf à ruiner la fin de ce film magnifique sur les jeux de miroirs et les tromperies en série que permet le réseau social numérique.

à trois francs six sous, peu importe : aux Etats-Unis, Facebook et son PDG sont au cœur de l'actualité et du débat de société dans la rubrique « Ange ou démon? ». Quelques jours avant la sortie de «The Social Network », le magazine « Vanity Fair » a publié son classement des 100 plus grands noms de l'establishment avec cette mention pour le numéro un, Mark Zuckerberg : «Le site de networking extraordinairement populaire, valorisé à environ 25 milliards de dollars, a enregistré son cinq cent millionnième membre cet été, et ses "amis" partagent plus de 30 mil-

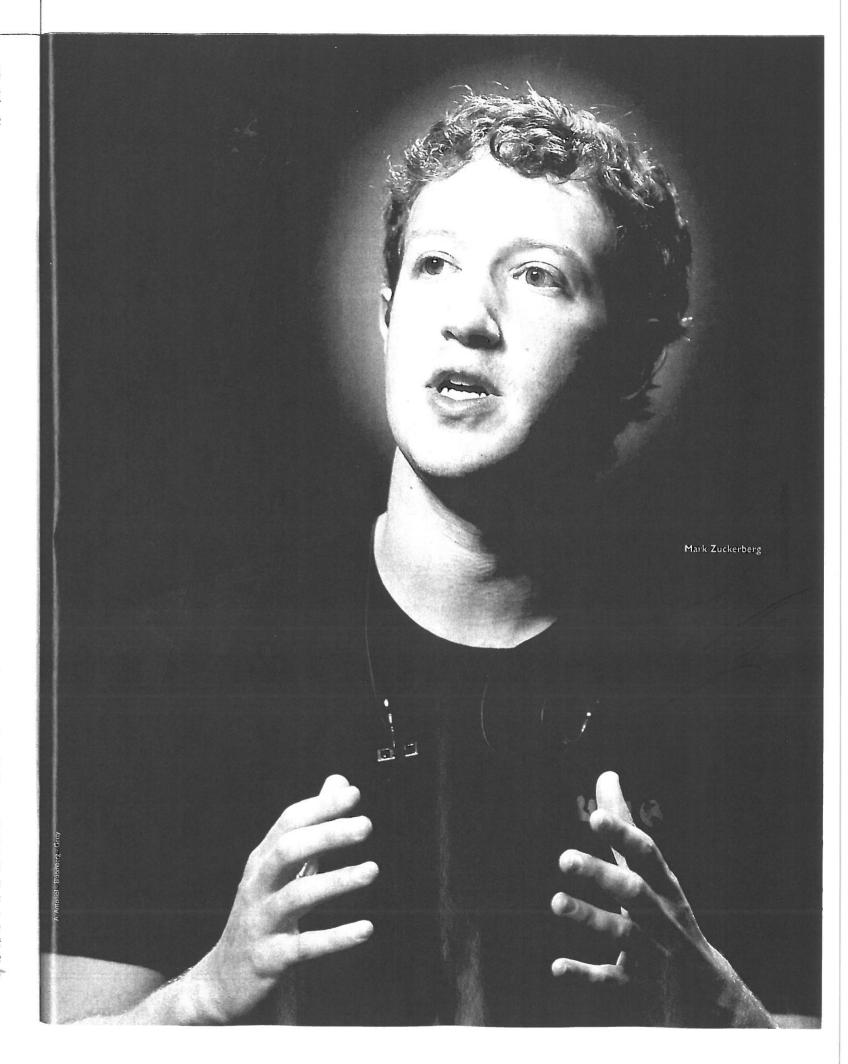
« FACEBOOK N'EST **CERTAINEMENT PAS UNE** MODE, C'EST UN CHANGE-MENT CULTUREL PROFOND », ESTIME JESSE RICE.

liards d'informations chaque mois. Facebook affiche plus de publicité que tout autre site internet (176 milliards par trimestre) et redirige plus de trafic vers d'autres sites que Google. Les recettes, cette année, pourraient s'élever à 2 milliards de dollars. » L'énorme succès du site lui vaut d'être omniprésent, des critiques de livres (on s'arrache les ouvrages traitant du phénomène) aux rubriques faits divers (en octobre dernier, un violeur récidiviste a

Grosse production hollywoodienne ou docu attirer et tuer une adolescente de 17 ans).

«Facebook n'est certainement pas une mode, c'est un changement culturel profond, estime lesse Rice, auteur d'un livre comparant le site à une gigantesque église (1). Et c'est quelque chose qui croît à une vitesse tellement phénoménale que les gens peuvent se sentir menacés. » Surtout quand il s'agit de poster sur un site privé les détails intimes de leur vie - profil, photos, messages -, dont Facebook devient de facto le propriétaire. Au printemps dernier, quand Facebook a modifié ses paramètres de confidentialité, ce fut un tollé général. A moins de faire la démarche de changer un à un ces paramètres (pas moins de 170!), toutes les informations personnelles se retrouvaient accessibles à tous! Face à la « révolte» des utilisateurs, Facebook a dû faire machine arrière.

« Il est difficile de s'adapter constamment aux changements qu'ils introduisent, à moins d'être très à l'aise avec les ordinateurs », constate Zeynep Tufekci, professeur de sociologie à l'Université du Maryland. Pour cette spécialiste de Facebook, le souci toutefois va au-delà de la crainte de voir le site se transformer en Big Brother : «Le problème est que toutes vos relations sociales et familiales se retrouvent sur un réseau unique. Vous ne pouvez pas compartimenter votre vie facilement, alors que dans le monde réel vos vies sont naturellement séparées. Facebook aurait pu respecter cette séparation, mais leur modèle utilisé une fausse identité sur Facebook pour de business les pousse à vous exposer le contrait de la contrait



plus possible. Il y a un conflit permanent entre la socialisation naturelle et celle que souhaite Facebook, qui n'aurait pas existé s'il avait été une entité à but non lucratif.»

Aux anti-Facebook des débuts viennent se joindre de nouveaux déçus du réseau. Mark Zuckerberg a senti le danger, se fendant en juin d'une tribune rassurante dans le « Washington Post ». Mais le malaise persiste. Le jeune PDG, 26 ans et un look d'étudiant, est aussi réservé et maladroit que le Zuckerberg de « The Social Network ». Les journalistes du « Wall Street Journal », qui l'interrogeaient en juin dernier sur la protection de la vie privée, l'ont ainsi vu bafouiller et suer, au point d'enlever son célèbre sweat-

vidu, l'expression de vous-même se retrouve faconnée par tous les autres. » Pour Jesse Rice, la transformation la plus profonde touche le cœur des relations sociales : «Les vraies relations et l'amitié prennent du temps, elles exigent de s'investir. Elles sont brouillonnes, elles ne sont pas pratiques. Facebook, au contraire, facilite, mais est aussi un révélateur du fait que nous voulons seulement des relations fastfood : si ca colle, barfait, sinon, on basse à autre chose » L'idée facebookienne de pouvoir être la même personne tout le temps avec tout le monde a de sérieuses conséquences, que l'on commence seulement à découvrir. Dans les études qu'a menées Zevnep Tufekci, l'utilisation de Facebook a eu des conséquences



Mark Zuckerberg lors d'une conférence à San Francisco le 21 avril 2010

shirt noir. « Zuck », comme le montre le film de David Fincher, est une sorte de Bill Gates bis : un whiz kid (jeune prodige) de l'informatique qui ne vit que par et pour le code, ayant pour sa start-up l'attention d'un missionnaire fanatique. A la ville, il vit sagement dans une maison modeste de Palo Alto (Californie) avec sa petite amie, avec qui il a commencé à sortir à Harvard. Une vie aux antipodes des excès des fondateurs de Google. Ce n'est pas la quête des milliards qui rend Zuckerberg dangereux. C'est son obsession, très Bill Gates, de voir le monde se conformer à sa vision.

« On n'assiste pas à un rejet mais à un questionnement, un nouveau scepticisme, analyse William Powers, auteur d'un essai sur la vie dans l'âge numérique (2). Facebook n'est qu'un outil. Le problème est l'utilisation qu'on en fait : en renforçant l'expression individuelle, il vous permet de projeter votre individualité dans de nouveaux espaces; mais si vous passez votre temps immergé dans cette foule qu'est le monde numérique, la foule prend le dessus. Même si vous agissez en tant qu'indi-

négatives (rupture amoureuse, licenciement...) pour plus de la moitié des utilisateurs.

Pas étonnant, dans ces conditions, de voir les pages ou chansons « Je hais Facebook » se multiplier sur internet ou YouTube, même s'il est aussi peu réaliste de se passer du réseau, pour un jeune adulte ou un ado, que de se promener sans téléphone... Nos sociétés sont devenues accros en un temps record. Au final, personne ne sait encore si Facebook changera la société ou si c'est la société qui transformera Facebook. « Personne non plus ne sait si l'hyperconnectivité finira par tellement nous déranger qu'elle nous poussera à nous déconnecter, ajoute Jesse Rice. C'est une tension, une lutte. Mais en attendant, on grimpe tous à bord! »

PHILIPPE BOULET-GERCOURT

(1) "The Church of Facebook. How the hyperconnected are redefining community", Jesse Rice, David C. Cook, 2009.

(2) « Hamlet's BlackBerry. A practical philosophy for building a good life in the digital age », William Powers, Harper, 2010.

Les 10 pour un

Pas question de quitter nos 500 millions d'amis Facebook au prétexte que l'on serait fliqué par le grand manitou des réseaux sociaux. Avouons que souvent nous y mettons du nôtre en alimentant avec enthousiasme notre fameux « mur ». Nous postons sans vergogne photos, vidéos, commentaires et préférences en tout genre. Du divorce au licenciement, certains en ont fait les frais. Pour garder le plaisir vite addictif de s'exposer et de se ruer sur la vie des autres, tout en gardant son quant-à-soi, voici dix commandements pour vivre peinard sur Facebook.

1. Tes photos tu trieras

Pas de photos dénudées, pas d'échographies, pas de séquences un rien binge drinking. Elles se retourneraient contre vous en circulant sur le web, une horreur. Votre réputation est en jeu, et pas pour rire.

Que faire? On choisit des photos sages, de bonne tenue. Et si l'on se retrouve affiché malgré soi par l'un de ses « amis », pas de panique. La fonction « Supprimer l'identification » en bas de la photo effacera votre nom. Mais pas votre visage...

Autre conseil: on organise ses photos en album que seuls certains groupes d'amis pourront consulter.

2. Tes amis tu géreras

Tous les facebookiens ont fait l'erreur d'accepter d'être amis avec un ou une ancienne pote du collège qui vous pourrit la vie en racontant le feuilleton de sa vie sentimentale. On ne subit pas, on choisit ses amis et on choisit ce qu'ils peuvent savoir de notre vie. Comment? On ne permet qu'à certains groupes d'amis d'accéder à des éléments de notre vie, comme le CV, l'adresse ou la date de naissance.

La manœuvre : cliquer sur « Compte », puis « Paramètres de confidentialité », puis « Personnaliser les paramètres » ; les choix de rubrique s'affichent.

3. Ta visibilité sur Google

tu limiteras

Tapez votre nom sur Google, votre page Facebook s'affiche. Plus question, on désactive.

commandements Facebook sans risque

Comment? Aller dans « Compte », puis désactiver « Recherche publique ». Vous n'apparaîtrez plus sur aucun moteur de recherches. Pour gérer son e-réputation, on se crée une alerte Google à son nom. Simple, il suffit d'aller sur « Actualités » et cocher « Créer une alerte ».

4. Tu ne te laisseras pas

incommoder

Votre boîte mail peut vite déborder de centaines de commentaires suscités par des photos, des vidéos et autres événements. On limite.

Comment ? Dans « Paramètres du compte », puis « Notifications ». Plusieurs propositions permettent de gérer l'afflux de mails.

5. Facebook tu surveilleras

A vous de prendre le contrôle de Facebook et de surveiller ses évolutions. Il n'y a pas d'option de confidentialité absolue sur le réseau. Il faut plonger régulièrement dans l'arborescence des paramètres de sécurité en passant par l'onglet « Compte ».

6. De « Places » tu te méfieras

C'est l'application de géolocalisation de Facebook. Vos faits et gestes sont suivis à la trace. Le cauchemar des amateurs de 5 à 7. Comment s'en dépêtrer ? Supprimer l'appli en allant sur « Compte », puis « Paramètres de confidentialité », puis « Personnaliser les paramètres ». Là, vous verrez « Lieux dans lesquels j'indique me trouver ». On choisit l'option « Moi uniquement ». Désactiver également « M'inclure dans les personnes qui se trouvent ici ». Enfin, nous conseillons de désactiver « Mes amis peuvent indiquer que je me trouve à certains endroits ». Autre choix : désactiver sur iPhone le service de localisation de l'appli Facebook en allant dans les réglages.

7. Les jeux, les quiz et les

sondages tu éviteras

D'accord, le jeu myFarm, on aime. Mais, tout comme pour les quiz et les sondages, le risque de vous faire chiper vos données personnelles est grand. D'autant que les sites utilisent votre nom pour se faire de la pub. On stoppe en allant dans les paramètres des applications. Là, on les bloque une par une.

8. Les sites tiers

tu contourneras

Ce sont souvent des sites participatifs qui, pour faciliter votre inscription, vous permettent de vous enregistrer via votre fiche Facebook. Les risques: on leur donne toutes nos informations personnelles et on ne peut plus utiliser de pseudo. Autant s'inscrire directement sur ces sites.

9. A ton mot de passe

tu réfléchiras

On ne choisit pas sa date de naissance, ni le nom de son chien et encore moins son surnom connu de tous. On cherche une savante combinaison de lettres et de chiffres. Quant à la fameuse question secrète demandée parfois pour se connecter, on n'y répond jamais au premier degré. Trouvez mieux que Robert, le prénom de votre père.

10. Tu ne seras pas le panneau

publicitaire de Facebook

Pas question de leur servir de support de pub ou de subir leurs encarts ciblés sur notre personnalité.

On les déjoue dans les paramètres du compte où l'on va dans l'onglet « Publicité Facebook ».

10 bis. De te désinscrire

tu n'auras pas peur

Si vraiment vous en avez assez, quitter le mégaréseau est la seule solution. C'est plus facile à dire qu'à faire...

Voici le chemin de sortie. Allez dans « Compte », puis « Paramètres du compte », puis « Désactivez le compte ». Mais Facebook n'en reste pas là, il vous culpabilise de bientôt manquer à vos amis et vous somme d'argumenter votre départ. A la fin, on vous demande votre mot de passe puis d'entrer un code affiché à l'écran. Ouf, c'est fait!

Séverine De Smet, Colette Mainguy et Tristan Berteloot